

# Le site historique Le Brun Maskinongé



Camille Lapointe  
Avril 2004

# Le site historique Le Brun Maskinongé

Camille Lapointe  
Avril 2004

## TABLE DES MATIÈRES

|                             |  |    |
|-----------------------------|--|----|
| Table des figures           | v  |    |
| Liste des tableaux          | vii  |    |
| Bibliographie               | viii   |    |
| Mise en contexte            | 1  |    |
| Chapitre 1                  | Historique du site Le Brun                         | 3  |
|                             | 1.1 La seigneurie De Carufel                       | 3  |
|                             | 1.2 Sur le chemin du Roy                           | 4  |
|                             | 1.3 Le lot 983                                     | 5  |
| Chapitre 2                  | Évolution et description du bâti                   | 11 |
|                             | 2.1 La maison                                      | 11 |
|                             | Les contrats de menuiserie et de charpente de 1827 | 11 |
|                             | L'extérieur  | 12 |
|                             | L'intérieur  | 18 |
|                             | Synthèse   | 22 |
|                             | 2.2 Le petit magasin                               | 28 |
|                             | Son origine  | 28 |
|                             | L'extérieur  | 28 |
|                             | L'intérieur  | 32 |
|                             | 2.3 Le grand magasin                               | 36 |
|                             | L'extérieur  | 36 |
|                             | L'intérieur  | 38 |
| Chapitre 3                  | Étude des fonctions                                | 41 |
|                             | 3.1 La fonction commerciale                        | 41 |
|                             | 3.2 La fonction postale et routière                | 43 |
| Originalité du site Le Brun |  | 49 |
| Annexe 1                    | Emplacement de l'immeuble                          | 53 |
| Annexe 2                    | Chaîne des titres de propriété                     | 55 |
| Annexe 3                    | Contrat de menuiserie de 1827                      | 67 |
| Annexe 4                    | Contrat de charpente et de menuiserie de 1827      | 69 |

## TABLE DES FIGURES

1. Les seigneuries de la région. Plan Clément Plante.
2. Le chemin du Roy à Maskinongé. Carte postale, collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.
3. Détail du plan officiel de la paroisse Saint-Joseph de Maskinongé, 1878, copie 1930. ANQQ.
4. Le ruisseau de l'Ormière. Photo Camille Lapointe.
5. Le lot 983. Dessin Serge C. Martin et Gisèle Saucier, d'après André Petit, arpenteur-géomètre, Louiseville, 22 janvier 1976, B-101843.
6. Extérieur de la maison avant le briquetage. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.
7. Les fenêtres étaient garnies de jalousies. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.
8. La façade avant la construction des galeries. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.
9. La façade après la construction des galeries. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.
10. La cuisine d'été et la lucarne arrière. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.
11. L'ensemble après 1948. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.
12. La véranda. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.
13. La façade en 2004. Photo Camille Lapointe.
14. Vue de l'ouest. Photo Camille Lapointe.
15. Le plancher à l'anglaise. Photo Camille Lapointe.
16. Trace de la cheminée dans le plafond à couvre-joints. Photo Camille Lapointe.
17. Le cabinet. Photo Camille Lapointe.
18. Le mur à parclozes. Photo Camille Lapointe.
19. Le hall d'entrée. Photo MCCQ, 79.1838.13 (35), infographie Camille Lapointe.
20. Le mur à parclozes moderne. Photo Magasin général Le Brun.
21. La salle à manger. Photo Magasin général Le Brun.
22. Essai de reconstitution de l'extérieur, phase 1. Dessin Camille Lapointe.
23. Essai de reconstitution de l'intérieur, phase 1. Dessin Camille Lapointe.
24. Essai de reconstitution de l'extérieur, phase 2. Dessin Camille Lapointe.
25. Essai de reconstitution de l'intérieur, phase 2. Dessin Camille Lapointe.
26. Essai de reconstitution de l'extérieur, phase 3. Dessin Camille Lapointe.
27. Essai de reconstitution de l'intérieur, phase 3. Dessin Camille Lapointe.
28. Le petit magasin serait peut-être l'annexe de la maison de François Boucher apparaissant sur ce plan. Clément Plante, *Maskinongé, l'Ormière, Carufel : Seigneurs et seigneuries*, p. 46.
29. Le petit magasin avant son déménagement. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.
30. Le petit magasin en 2004. Photo Camille Lapointe.
31. La forme du toit reflète la présence d'un *backstore*. Photo Camille Lapointe.
32. Les lucarnes. Photo Camille Lapointe.
33. Le plafond et les étagères. Photo Camille Lapointe.
34. Détail de la corniche. Photo Camille Lapointe.
35. Embouffetage du plancher du haut et solive chanfreinée. Photo Camille Lapointe.

36. La charpente du toit. Photo Camille Lapointe.
37. Détail de la charpente et fenêtre du côté non mitoyen. Photo Camille Lapointe.
38. Planches portant l'inscription « J. O. B./Maskinongé ». Photo Camille Lapointe.
39. Le magasin et le garage en 2004. Photo Camille Lapointe.
40. Le magasin, vue du sud-est. Photo MCCQ, 79.1938.23 (35).
41. L'ensemble, vue du sud-ouest. Photo *Les chemins de la mémoire*, tome 1.
42. L'étagère du mur arrière. Photo Magasin général Le Brun.
43. Traces des dimensions originales du « fumoir ». Photo Camille Lapointe.
44. Lustre d'origine. Photo Camille Lapointe.
45. L'étage. Photo MCCQ, 79.1838.233 (35).
46. Les combles. Photo Serge C. Martin et Gisèle Saucier.
47. Intérieur du magasin au temps d'Hubert Lebrun. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.
48. Enseigne du magasin Le Brun. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.
49. Publicité des diligences de Pierre Bureau dans *The Quebec Mercury*, 3 décembre 1816. Pierre Lambert, *Les anciennes diligences du Québec*, p. 33.
50. Le grand magasin a lui aussi servi de bureau de poste. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.
51. Probablement la toute première pompe à essence du magasin Le Brun. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.
52. Les pompes se trouvaient à l'origine devant la maison. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.
53. Pompes plus modernes devant le magasin. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.
54. Le magasin général de Sainte-Rose de Watford. Photo <http://www.stci.qc.ca>.
55. Le magasin Hodge, Musée Missisquoi, Stanbridge East. Photo <http://www.maisonlamontagne.com>.
56. La maison Donaldson, Roberval. Photo *Les chemins de la mémoire*, tome 1.
57. Le magasin général Gendron, New Carlisle. Photo <http://www.maisonlamontagne.com>.
58. Le magasin général de l'Anse-à-Beaufils. Photo <http://www.lavieilleusine.qc.ca>.
59. Le magasin général St-Laurent à Compton. Photo Parcs Canada.
60. Le magasin Hyman à Forillon. Photo Parcs Canada, J. Audet.

## LISTE DES TABLEAUX

|           |   |    |
|-----------|---|----|
| Tableau 1 | Les propriétaires du site historique Le Brun                  | 10 |
| Tableau 2 | Les marchands du carrefour                                    | 41 |
| Tableau 3 | Les aubergistes de Maskinongé et de Saint-Justin              | 44 |
| Tableau 4 | Les maîtres de poste du Pied-de-la-Côte                       | 45 |
| Tableau 5 | Magasins et bureaux de poste ayant un statut de bien culturel | 50 |

## BIBLIOGRAPHIE

### Archives

Almanachs de Québec de 1780 à 1810.

Archives nationales du Canada, Archives canadiennes de la poste.

Archives nationales du Québec à Québec, greffes des notaires cités.

### Études

AMYOT, Chantal et John WILLIS. *Le courrier est arrivé ! La poste rurale au Canada de 1880 à 1945*. Gatineau, Musée canadien des civilisations, 2003, 210 p.

ANONYME. *Le site des Lebrun, 192, Pied-de-la-Côte, Maskinongé*. Trois-Rivières, ministère des Affaires culturelles, manuscrit, 1981, 109 p. Photocopie aux Archives nationales du Québec à Québec, cote E6, localisation 1B 029 02-05-001A-01, contenant 1991-12-004\138.

COLLECTIF. *Les chemins de la mémoire*. Québec, Les Publications du Québec, tomes 1 et 2, 1990 et 1991.

GIROUARD, Guylaine. *Le relais de poste de Deschambault : Au cœur des réseaux de communication et de transport*. Beauport, manuscrit, 2003, 54 p.

LAFRAMBOISE, Yves. *L'architecture traditionnelle au Québec*. Montréal, Les éditions de l'Homme, 1978, 319 p.

LAMBERT, Pierre. *Les anciennes diligences du Québec*. Québec, Septentrion, 1998, 196 p.

PLANTE, Clément. *Maskinongé, L'Ormière, Carufel : Seigneurs et seigneuries*. Maskinongé, Société d'histoire de l'Ormière, 1981, 48 p.

PLANTE, Clément. *Le magasin Lebrun & Frères*. Maskinongé, manuscrit, 1980, révision 1993, 220 p.

BERNARD, Paul et autres. *Bilan du patrimoine. Fonction commerciale : Série 5000*. Québec, Les Publications du Québec, Collection Patrimoines, Dossiers 104, 216 p.

## MISE EN CONTEXTE

Le site historique Le Brun, reconnu en 1981 en vertu de la Loi sur les biens culturels, est composé de plusieurs structures d'époques différentes. Les plus importantes sont une maison-magasin, construite en 1827, un petit magasin, qui remonte aux premières décennies du 19<sup>e</sup> siècle, et un magasin, édifié vers 1915. À cela s'ajoute un garage du milieu du 20<sup>e</sup> siècle, un four à pain, déplacé tardivement d'un terrain voisin (lot 991), et un puits récemment intégré à l'aménagement paysager. Depuis 1998, le magasin de 1915 est accessible au public et exploité par ses propriétaires comme centre d'interprétation d'un magasin général du début du 20<sup>e</sup> siècle.

L'immeuble fait actuellement l'objet d'une demande de révision de son statut de bien culturel par ses propriétaires. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec la Fondation du patrimoine Le Brun, créée en 1999, afin d'étudier la possibilité d'un transfert de propriété et d'une prise en charge du site par la Fondation.

Ce travail regroupe les renseignements nécessaires à une prise de position dans le cadre de la révision de statut. Il présente l'historique du site, l'évolution et la description du bâti, une étude des fonctions et l'intérêt du lieu par rapport à l'ensemble des magasins généraux du Québec. Des recommandations sont jointes sous pli détaché.

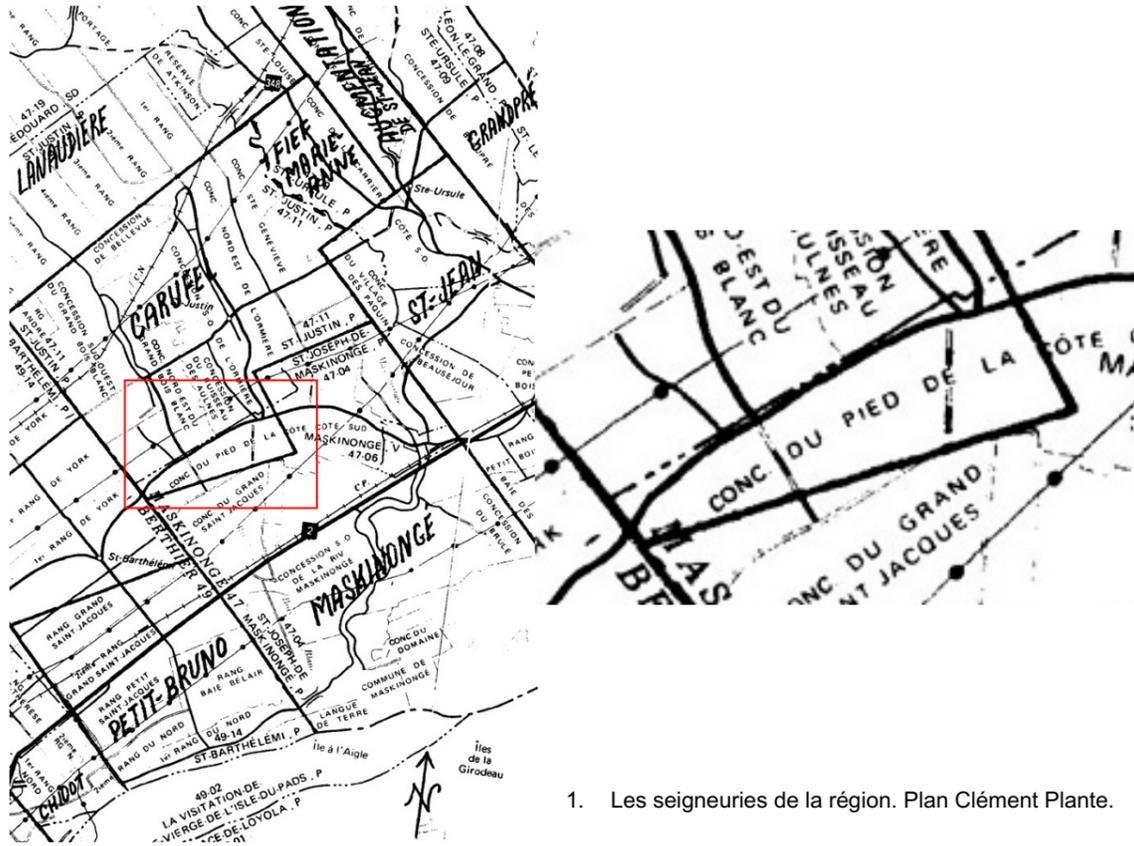
Je remercie les professionnels du ministère de la Culture et des Communications, monsieur Bernard Genest, madame Geneviève Hébert et monsieur Jean-Charles Lefebvre, les propriétaires du site, monsieur Serge C. Martin et madame Gisèle Saucier, ainsi que monsieur Clément Plante, spécialiste de l'histoire locale, pour leur aide dans le cadre de cette recherche. Je remercie également les membres du personnel des Archives nationales du Québec, qui ont fait preuve d'une compétence et d'une disponibilité remarquables.

## CHAPITRE 1

### HISTORIQUE DU SITE LE BRUN<sup>1</sup>

#### 1.1 La seigneurie De Carufel<sup>2</sup>

Au début de son histoire, le site Le Brun était situé dans la seigneurie De Carufel. Cette seigneurie avait été concédée à Jean Sicard de Carufel, le 21 avril 1705<sup>3</sup>, par Philippe de Rigaud de Vaudreuil et François de Beauharnois, respectivement gouverneur et intendant de la Nouvelle-France.



1. Les seigneuries de la région. Plan Clément Plante.

1. Pour désigner le site, nous nous conformons à l'orthographe retenue par les propriétaires. Dans le reste du texte, nous avons adopté la forme « Lebrun », qui est la plus courante dans les actes notariés.
2. Clément Plante, *Maskinongé, L'Ornière, Carufel : Seigneurs et seigneuries*.
3. Registre de l'intendance, n° 5, folio 40.

Jean Sicard de Carufel a peu développé sa seigneurie jusqu'en 1741. À partir de cette date, craignant de perdre ses droits seigneuriaux, il concède quelques terres à des membres de sa famille. À sa mort, le 12 août 1743, Jean Sicard de Carufel, fils, lui succède à titre de seigneur, mais il ne fait aucune concession. L'année suivante, la seigneurie passe entre les mains de Jean François Baril Ducheny, puis est transmise à Pierre Baril Ducheny, en 1760. En 1775, James Cuthbert achète le 1/18 de la seigneurie De Carufel ; le secteur du Pied-de-la-Côte, où se trouve le site Le Brun, est compris dans la portion acquise.

## 1.2 Sur le chemin du Roy<sup>4</sup>

Vers 1770, le tracé du chemin du Roy est détourné pour emprunter le chemin du Pied-de-la-Côte. Une église et un presbytère sont construits et un village se développe. Des commerces et des auberges s'ouvrent pour accommoder les voyageurs qui circulent entre Québec et Montréal. Entre 1830 et 1860, le village connaît une grande activité. Malgré l'accalmie qui suit, le carrefour qui nous intéresse reste un lieu stratégique. Le Pied-de-la-Côte perdra beaucoup de son importance en 1940, alors que le gouvernement construira une nouvelle route.

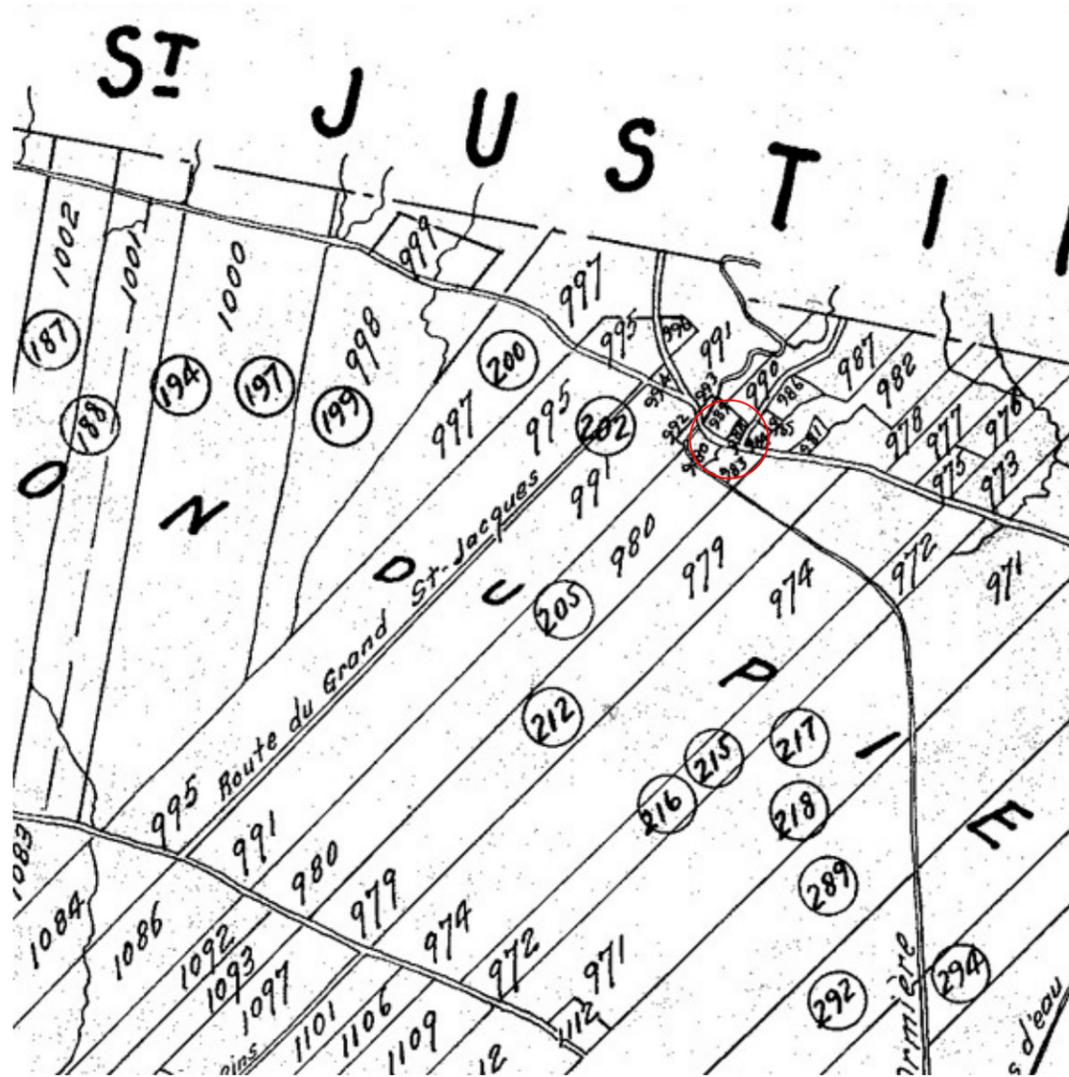


2. Le chemin du Roy à Maskinongé. Carte postale collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.

4. Clément Plante, *Le magasin Lebrun & Frères*.

### 1.3 Le lot 983<sup>5</sup>

Selon toute vraisemblance, la parcelle qui correspond aujourd'hui aux lots 979, 980 et 983 du cadastre de la paroisse Saint-Joseph de Maskinongé a été concédée vers 1742 à Joseph Éthier par Jean Sicard de Carufel, père. Joseph Éthier était le frère de Pierre Éthier, qui a épousé Geneviève Sicard, petite-fille du seigneur, le 5 novembre 1742<sup>6</sup>.



3. Détail du plan officiel de la paroisse Saint-Joseph de Maskinongé, 1878, copie 1930. ANQQ.

5. La chaîne des titres a été établie par Clément Plante. Nous avons refait le cheminement, relu tous les actes et extrait les données pertinentes à la compréhension du lot et du bâti. Le résultat de notre démarche est présenté à l'annexe 2.
6. Clément Plante, *Le magasin Lebrun & Frères*.

Le 20 mars 1752, Jean François Baril Ducheny achète de Joseph Éthier « une concession de 3 arpents de terre de front sur 20 de profondeur sise et située en bas de l'Ormière au nord-est » et une « terre de 4 arpents de front et pareille profondeur de 20 arpents tenant au nord-est à Pierre Éthier et au sud audit vendeur »<sup>7</sup>. Le 11 octobre de la même année, le seigneur donne à Marie Bignel « une concession de 3 arpents de front sur 20 arpents de profondeur sise en ladite seigneurie au bas de l'Ormière du côté du nord-est tenant du côté au suroist au ruisseau de l'Ormière et du côté du nord-est au front des 3 arpents et la devanture à prendre sur le front de la coste de l'Ormière avec les tenants et aboutissants »,



4. Le ruisseau de l'Ormière. Photo Camille Lapointe.

acquise de Joseph Éthier<sup>8</sup>.

Marie Bignel épouse François Coffre dit Labonté, le 14 mai 1753. Il était lui aussi propriétaire d'une terre acquise du seigneur Ducheny au lieu appelé l'Ormière<sup>9</sup>. Le 22 septembre 1753, le couple se démet de ses deux terres<sup>10</sup>. Par la suite, en 1756, le seigneur vend à

François Coffre « une terre de 4 arpents de front sur 20 de

profondeur joignant d'un côté au nord-est aux terres non concédées, d'autre côté au suroist au ruisseau de l'Ormière qui servira de limite de ce côté, d'un bout par le front au milieu du coteau qui règne le long du chemin et par la profondeur aux terres non concédées », acquise de Joseph Éthier le 20 mars 1752, ainsi qu'une prairie à la rivière Cachée<sup>11</sup>.

7. Gr. Pierre François Rigaud, 20 mars 1752.

8. Gr. Pierre François Rigaud, 11 octobre 1752.

9. Gr. Pierre François Rigaud, 24 janvier 1752. Cette terre était située au sud-ouest du ruisseau de l'Ormière.

10. Gr. Pierre François Rigaud, 22 septembre 1753.

11. Gr. Jean Leproust, 29 décembre 1756.

En 1761, la propriété passe à Joseph Lupien dit Bélair par acte sous seing privé<sup>12</sup>. L'année suivante, Bélair et son épouse, Agathe Latraverse, en font donation à Étienne Grégoire<sup>13</sup>. À cette époque, une maison et d'autres bâtiments, dont la nature n'est pas précisée, sont construits sur l'emplacement. En 1768, Étienne Grégoire vend à François Corbin la moitié est de sa terre (lot cadastral 979)<sup>14</sup>. Étienne Grégoire et son épouse, Magdeleine Lampron dit Lacharité, donneront la moitié restante (lot cadastral 980) à leur fils Joseph, en 1794 ; sur cette terre se trouvent alors une maison, une grange et une étable<sup>15</sup>.

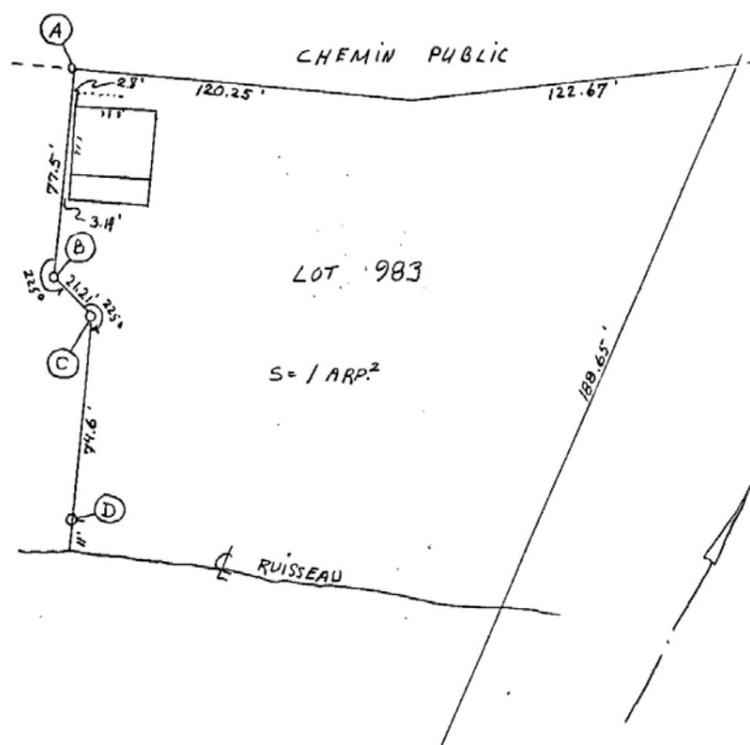
En 1828, le marchand Eugène Trudeau achète une enclave dans la terre de Joseph Grégoire. L'emplacement contient « environ 70 pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir à prendre par devant au chemin Royal à aller aboutir au sud à un piquet que lesdites parties ont planté pour leur servir de ligne [...] avec droit audit acquéreur de passer tant à pied qu'en voiture autour des bâtisses que ce dernier a lui-même fait ériger sur ledit emplacement<sup>16</sup> ». Il jouissait déjà de la propriété depuis un an et demi et y avait fait construire une maison-magasin de 38 pieds (11,6 mètres) sur 31 (9,5 mètres)<sup>17</sup>, l'actuelle maison du site Le Brun, ainsi qu'une écurie et un appentis de 24 pieds (7,3 mètres) sur 19 (5,8 mètres) chacun<sup>18</sup>. Eugène Trudeau revend la propriété en 1831 à Olivier Chartrin, marchand du faubourg Saint-Roch à Québec, et devient marchand à Québec. L'acte de vente précise que le terrain va « jusqu'à la profondeur du hangar dessus construit et dont le derrière sert de borne dans ladite profondeur<sup>19</sup> ».

En 1836, l'immeuble est acheté par François Boucher, écuyer et marchand, qui est déjà installé au Pied-de-la-Côte, non loin de l'église. L'emplacement n'a pas changé et l'acte de vente note que c'est le « pignon sud » du hangar qui sert de borne dans la profondeur<sup>20</sup>. En 1839, Boucher agrandit sa parcelle avec deux portions de terre non construites, situées au nord-est et au sud-ouest de son emplacement<sup>21</sup>. La portion nord-est s'étend jusqu'à la

- 
12. Cet acte est mentionné dans l'acte de donation du 20 octobre 1762 (gr. Pierre François Rigaud), qui fait aussi référence à l'acte de vente du 20 mars 1752.
  13. Gr. Pierre François Rigaud, 20 octobre 1762.
  14. Gr. Pierre François Rigaud, 2 mai 1768.
  15. Gr. Antoine Gagnon, 20 octobre 1794.
  16. Gr. Godefroi Landry, 4 décembre 1828.
  17. Contrat de menuiserie entre François Labonne et Emmanuel Maçon, menuisiers, et Eugène Trudeau, marchand, gr. Louis Saint-Antoine, 12 avril 1827. L'énumération des ouvrages est présentée à l'annexe 3.
  18. Contrat de charpente et de menuiserie entre Jean-Baptiste Lemyre, entrepreneur, et Eugène Trudeau, marchand, gr. Louis Saint-Antoine, 25 octobre 1827. L'énumération des ouvrages est présentée à l'annexe 4.
  19. Gr. Charles Maxime Defoy, 9 novembre 1831.
  20. Gr. Joseph David Lebrun, 5 avril 1836.
  21. Gr. Joseph David Lebrun, 25 avril 1839.

propriété voisine (lot cadastral 979) et va jusqu'au ruisseau de l'Ormière ; la portion sud-ouest mesure 25 pieds de front et n'a que la profondeur de la maison. L'acte de vente fait encore mention du droit « de passer tant à pied qu'en voiture autour de la portion de terre [...] ainsi que pour se rendre dans sa cour ».

C'est Pierre Frigon qui achète la propriété en 1846 ; il s'y trouve une maison, une étable, un hangar et « autres bâtisses » et le terrain s'étend alors jusqu'au ruisseau de l'Ormière<sup>22</sup>. C'est donc à l'époque de François Boucher que le terrain a acquis ses dimensions actuelles. Frigon est dit cultivateur lors de l'achat, aubergiste résidant en la paroisse Saint-Joseph de Maskinongé dans un acte de 1850<sup>23</sup> et négociant résidant en la ville de Montréal lors de la vente au « voyageur » Jacques Roy, en 1854<sup>24</sup>. En 1862, Jacques Roy, qualifié cette fois de marchand, revend la terre avec une maison, une grange, un hangar, une vacherie et autres bâtisses à Moïse Bastien, bourgeois de Saint-Justin<sup>25</sup>.



5. Le lot 983. Dessin Serge C. Martin et Gisèle Saucier, d'après André Petit, arpenteur-géomètre, Louiseville, 22 janvier 1976, B-101843.

22. Gr. Joseph David Lebrun, 21 décembre 1846.  
 23. Obligation de Pierre Frigon à Jean-Baptiste Grenier, gr. Godefroi Landry, 6 mai 1850.  
 24. Gr. Godefroi Landry, 12 septembre 1854.  
 25. Gr. Godefroi Landry, 7 mai 1862.

Moyse Bastien agira en tant que marchand, comme en témoigne un livre de comptes couvrant la période du 27 mars 1864 au 20 octobre 1869, conservé par une famille de Maskinongé<sup>26</sup>. À son décès, le 4 février 1871, il est hôtelier à Montréal, et ses deux fils, encore mineurs, héritent de la propriété de Maskinongé. La demande d'autorisation de vente faite par leur tuteur, Antoine Bastien, précise qu'il y a sur l'emplacement une maison en bois d'environ 40 pieds sur 30, un magasin d'environ 28 pieds sur 25, un hangar, une vieille grange et autres bâtisses et « que les bâtisses [...] sont en si mauvais état qu'il faudrait au moins cent vingt piastres pour faire les réparations les plus urgentes<sup>27</sup> ». L'acte est signé en la demeure de Joseph-Onésime Bélanger, qui habite la propriété. L'immeuble est vendu par adjudication à Amable Lebrun, qui ne le garde que peu de temps ; l'acte mentionne que « l'adjudicataire devra entretenir le bail fait audit emplacement & dépendances au sieur Joseph-Onésime Bélanger, en percevant le loyer pour ledit temps<sup>28</sup> ». Le 17 mars 1873, Bélanger<sup>29</sup>, qui est commerçant, achète la propriété et la conservera plus de 25 ans.

En 1899, le cultivateur Achille Drainville devient propriétaire de l'emplacement, qu'il garde à peine plus d'un an<sup>30</sup>. Odilon Lebrun achète l'immeuble en 1901<sup>31</sup>. En 1915, il en vend les deux tiers indivis, bâti de maison, granges et autres dépendances, à ses frères Oscar et Joseph<sup>32</sup>. C'est à cette époque que l'entreprise Lebrun & Frères construit le grand magasin, mentionné dans les actes notariés de 1917<sup>33</sup>. Odilon Lebrun meurt en 1917, Oscar en 1918 et Joseph en 1958. Leur sœur Laura hérite de la propriété<sup>34</sup>, qui passe en 1960 à un neveu, Hubert Lebrun<sup>35</sup>. Un livre de comptes couvrant la période du 14 juillet 1920 au 25 septembre 1922 et certaines marchandises trouvées *in situ* sont actuellement mis en valeur dans le magasin Le Brun.

Le magasin cesse ses activités en 1974. Les propriétaires se succèdent<sup>36</sup> avant l'achat de l'immeuble par Serge C. Martin et Gisèle Saucier, en 1976<sup>37</sup>.

- 
- 26. Une photocopie de ce livre de comptes est conservée chez les propriétaires du site Le Brun.
  - 27. Gr. Louis-Édouard Galipeault, 22 février 1872.
  - 28. Gr. Louis-Édouard Galipeault, 22 mars 1872.
  - 29. Gr. Louis-Édouard Galipeault, 17 mars 1873.
  - 30. Gr. Louis-Édouard Galipeault, 21 octobre 1899.
  - 31. Gr. Louis-Édouard Galipeault, 14 janvier 1901.
  - 32. Gr. Joseph Albert Alfred Lemyre, 21 février 1915.
  - 33. Cession de Ludivina alias Delvina Bibaud, veuve d'Odilon Lebrun, à Joseph et Oscar Lebrun, gr. Joseph Albert Alfred Lemyre, 11 octobre 1917.
  - 34. Déclaration de décès et transmission de la succession de Joseph Lebrun à Laura Lebrun, 9 juin 1958.
  - 35. Cession de Laura Lebrun à Hubert Lebrun, gr. Rodrigue Michaud, 25 avril 1960.
  - 36. Vente de Hubert Lebrun à Colbert & Frères inc., gr. Yvon Milot, 23 juillet 1974 ; vente de Colbert & Frères inc. à Alice Bellemare, gr. Michel Masson, 23 octobre 1975.
  - 37. Gr. Gilles Béland, acte enregistré le 22 janvier 1976, no B-103517.

**Tableau 1**  
**Les propriétaires du site historique Le Brun**

| <b>A*</b> | <b>D**</b> | <b>Propriétaire</b>               | <b>Occupation</b>   |
|-----------|------------|-----------------------------------|---|
| 1705      | 1742       | Jean Sicard de Carufel            | Seigneur  |
| 1742      | 1752       | Joseph Éthier                     |   |
| 1752      | 1753       | Marie Bignel et François Coffre   |   |
| 1753      | 1756       | Jean François Baril Ducheny       | Seigneur  |
| 1756      | 1761       | François Coffre et Marie Bignel   |   |
| 1761      | 1762       | Joseph Lupien dit Bélair          |   |
| 1762      | 1794       | Étienne Grégoire                  |   |
| 1794      | 1828       | Joseph Grégoire                   | Cultivateur   |
| 1828      | 1831       | Eugène Trudeau                    | Marchand  |
| 1831      | 1836       | Olivier Chartrin                  | Marchand à l'achat<br>Horloger à la vente   |
| 1836      | 1846       | François Boucher                  | Écuyer et marchand  |
| 1846      | 1854       | Pierre Frigon                     | Cultivateur à l'achat<br>Cultivateur et aubergiste en 1848<br>Aubergiste en 1850<br>Négociant à Montréal à la vente |
| 1855      | 1862       | Jacques Roy                       | Voyageur à l'achat<br>Marchand à la vente   |
| 1862      | 1872       | Moyse Bastien                     | Bourgeois à l'achat<br>Hôtelier à Montréal à la vente   |
| 1872      | 1873       | Amable Lebrun                     | Cultivateur   |
| 1873      | 1899       | Joseph-Onésime Bélanger           | Commerçant  |
| 1899      | 1901       | Achille Drainville                | Cultivateur   |
| 1901      | 1915       | Odilon Lebrun                     | Commerçant  |
| 1915      | 1917       | Odilon, Oscar et Joseph Lebrun    | Odilon et Oscar, commerçants<br>Joseph, cultivateur   |
| 1917      | 1919       | Oscar et Joseph Lebrun            | Commerçants   |
| 1919      | 1958       | Joseph Lebrun                     | Marchand général  |
| 1958      | 1960       | Laura Lebrun                      | Marchande générale  |
| 1960      | 1974       | Hubert Lebrun                     | Marchand général  |
| 1974      | 1975       | Colbert & Frères                  |   |
| 1975      | 1976       | Alice Bellemare                   |   |
| 1976      | –          | Serge C. Martin et Gisèle Saucier |   |

\* Acquisition

\*\* Délestage

## CHAPITRE 2

### ÉVOLUTION ET DESCRIPTION DU BÂTI

#### 2.1 La maison

##### Les contrats de menuiserie et de charpente de 1827

C'est donc Eugène Trudeau qui, en 1827, a fait bâtir la maison actuelle. Puisqu'elle occupe aujourd'hui l'extrémité ouest du terrain et que François Boucher, en 1839, a agrandi sa parcelle de 25 pieds en façade de ce côté, elle a été déplacée, probablement à ce moment.

Trudeau construit-il cette maison de fond en comble ou à partir d'un carré existant ? Le contrat passé avec François Labonne et Emmanuel Maçon, le 12 avril 1827, ne concerne que la menuiserie. S'il précise qu'il faut réaliser « les ouvrages de menuiserie d'une maison de 38 pieds sur 31 que ledit Sr Trudeau est sur le point de bâtir », il mentionne, par ailleurs, qu'il faut « défaire et refaire quatre petits châssis pour les pignons ». Peut-être réutilise-t-il des matériaux d'un bâtiment plus ancien.

Quoi qu'il en soit, la maison est lambrissée en déclin à l'avant ainsi que sur les côtés et en planches verticales à l'arrière. Elle a une toiture en planches<sup>38</sup>. Les eaux pluviales sont évacuées par une dalle « de bon goût » à l'avant et une dalle unie à l'arrière. En façade, il y a trois lucarnes à pignon, deux portes vitrées à panneaux et deux perrons de madriers. Pour l'arrière, le contrat fait état d'une contreporte et de trois de paires de contrevents unis, d'un perron uni et d'une porte de cave de six pieds de hauteur. D'autres ouvertures étaient également protégées, puisque les menuisiers s'engagent à « poser et ferrer les jalousies, contreportes et contrevents ».

Le contrat parle, en outre, de « faire six grands châssis et trois châssis de lucarne » et, comme nous l'avons mentionné, de « défaire et refaire quatre petits châssis pour les pignons ». Ce nombre de six grandes fenêtres pour l'ensemble du bâtiment semble peu plausible ; on peut penser qu'il exclut les trois fenêtres arrière et que Trudeau avait déjà en sa possession un certain nombre de châssis, de jalousies, de contrevents et de contreportes.

---

38. Des travaux réalisés par les propriétaires ont révélé du bardeau sous la tôle. Le contrat de menuiserie ne mentionne pas de bardeau, mais c'est le matériau de couverture de l'écurie et de l'appentis. Il n'est donc pas impossible que la couverture ait été en bardeau dès l'origine.

Pour le propriétaire, la question des chevaux est importante. L'écurie qu'il fait construire comprend six stalles et il demande aussi à l'entrepreneur Jean-Baptiste Lemyre de fournir, faire et planter 15 poteaux semblables à ceux de M. Boucher devant la maison<sup>39</sup>, sans doute pour permettre à ses clients d'y attacher leurs attelages.

À l'intérieur de la maison, les portes et les châssis d'en bas sont cadrés sur le même modèle que celles de M. Pothier. Il y a des plinthes et des appuis de chaises. Les planchers de bas et de haut sont embouffetés et blanchis. Les cloisons sont unies, sauf dans la « chambre » de 20 pieds (6,1 mètres) carrés, qui reçoit un décor particulier. En effet, cette pièce est tringlée avec une corniche tout autour. Les poutres sont boisées avec corniche de chaque côté. La cheminée, également boisée, est couronnée d'une corniche. Le plancher est posé à l'anglaise. Enfin, les cloisons sont parcloisées<sup>40</sup> en dedans. Le magasin de 18 pieds (5,5 mètres) carrés est sur le même plan que celui de M. F. Drolet, excepté le comptoir qui est de bois de merisier. Le marché indique que l'escalier est entouré<sup>41</sup>, mais ne signale aucun élément pour l'aménagement du haut, qui n'a peut-être servi à cette époque qu'au remisage de marchandises. Eugène Trudeau était encore célibataire et n'utilisait pas nécessairement cet espace à des fins d'habitation.

### **L'extérieur**

Lors des travaux de réfection du bâtiment, les propriétaires ont pu observer les murs en pièce sur pièce avec assemblage à queue d'aronde et la charpente du toit à tenons, mortaises et chevilles. L'iconographie ancienne suggère que la répartition des six fenêtres mentionnées au contrat de menuiserie se faisait ainsi : quatre en façade et deux du côté ouest. L'étage du rez-de-chaussée était aveugle à l'est, le besoin de lumière dans la pièce nord-est étant compensé par les deux fenêtres en façade. La porte de ce côté aurait été percée lors de l'annexion du petit magasin.

Les deux photos les plus anciennes de la maison montrent la façade en déclin et des fenêtres à six carreaux avec contre-fenêtres (fig. 6, 7). Elles sont flanquées de jalousies à deux registres, celui du haut étant constitué de lames verticales et celui du bas, de lames horizontales. La porte moustiquaire est ornée de guirlandes de bois découpé. La deuxième porte avant a été murée et les perrons individuels ont été remplacés par un perron continu.

39. Contrat de charpente et de menuiserie entre Jean-Baptiste Lemyre, entrepreneur, et Eugène Trudeau, marchand, gr. Louis Saint-Antoine, 25 octobre 1827.

40. Parclose : panneau de boiserie. *Trésor de la langue française*.

41. Escalier muni d'un entourage ou sorte de cloisonnement pouvant être muni d'une porte. Yves Laframboise, *L'architecture traditionnelle au Québec*.



6. Extérieur de la maison avant le briquetage. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.



7. Les fenêtres étaient garnies de jalousies. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.

Une photo postérieure à la construction du magasin général montre les deux édifices sans galeries (fig. 8). Enfin, une photo plus récente prouve que les galeries de la maison et du magasin ont été faites avant le briquetage de la maison (fig. 9). Leurs toits en auvent sont supportés par des piliers et des embases carrés à caissons. La galerie de la maison se situe dans le prolongement du larmier et a un garde-corps. Il y a deux fenêtres à l'est de la porte et deux à l'ouest ; l'intervalle entre les fenêtres ouest était auparavant occupé par la seconde porte, qui donnait accès au magasin. Une souche de cheminée occupe l'extrémité ouest du faîte de l'édifice. La toiture est en tôle pincée.

À une époque indéterminée, une cuisine d'été à deux égouts de pente moyenne a été construite à l'arrière, perpendiculairement à la maison, et une lucarne a été percée. La cuisine d'été avait une porte et une fenêtre, avec des persiennes à lames horizontales du côté ouest et une cheminée du côté est (fig. 10).



8. La façade avant la construction des galeries. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.



9. La façade après la construction des galeries. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.



10. La cuisine d'été et la lucarne arrière. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.

En 1948<sup>42</sup>, la maison a été briquetée pour former une unité avec le magasin (fig. 11). La fenestration a aussi été changée. Les deux fenêtres à l'est de la porte ont été remplacées par une fenêtre en triptyque, de même que la fenêtre tout à ouest et la fenêtre sud du mur ouest. Les photos de cette époque montrent que la souche de cheminée a été déplacée vers l'est. La cuisine d'été a fait place à une véranda recouverte de papier brique (fig. 12)<sup>43</sup>.



11. L'ensemble après 1948. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.



12. La véranda. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.

42. Selon la tradition orale.

43. Une interprétation veut que cette véranda soit la cuisine d'été qui aurait été accolée à la maison. Ceci aurait demandé beaucoup de transformations. Nous croyons plutôt que certains matériaux ont été réutilisés.

Après l'acquisition de la maison par les propriétaires actuels, les fenêtres en triptyque ont été remplacées par des fenêtres simples, ce qui donne une fenêtre de plus qu'à l'origine en façade. Les lucarnes ont été refaites et recouvertes de déclin d'aluminium, matériau aussi utilisé pour la véranda.

13. La façade en 2004.  
Photo Camille Lapointe.



14. Vue de l'ouest.  
Photo Camille Lapointe.



### L'intérieur

À l'origine, la « chambre » ou pièce d'apparat était située au nord-est, comme en témoigne le plancher à l'anglaise (fig. 15) et les raccords au plafond et au sol qui marquent l'emplacement de la cheminée (fig. 16). Le mur aveugle, à l'est, mettait donc en valeur cette



15. Le plancher à l'anglaise. Photo Camille Lapointe.



16. Trace de la cheminée dans le plafond à couvre-joints.  
Photo Camille Lapointe

cheminée au décor soigné. Il y avait un cabinet attenant à cette pièce, espace aujourd'hui occupé par une salle de bain et qui a conservé sa grandeur d'origine. (fig. 17). Pour avoir une idée des cloisons intérieures « parclosée », c'est-à-dire à panneaux, et de leur couleur première, il faut faire appel à un vestige conservé au pied de l'escalier actuel (fig. 18). Le magasin occupait le reste de la partie avant.

La pièce arrière devait servir de cuisine, comme aujourd'hui. L'escalier, entouré, formait une autre petite pièce. Le revêtement des murs était en plâtre sur lattes. Si on en croit le contrat de menuiserie de 1827, seulement le plafond de la pièce d'apparat a reçu, à cette époque, une finition particulière.



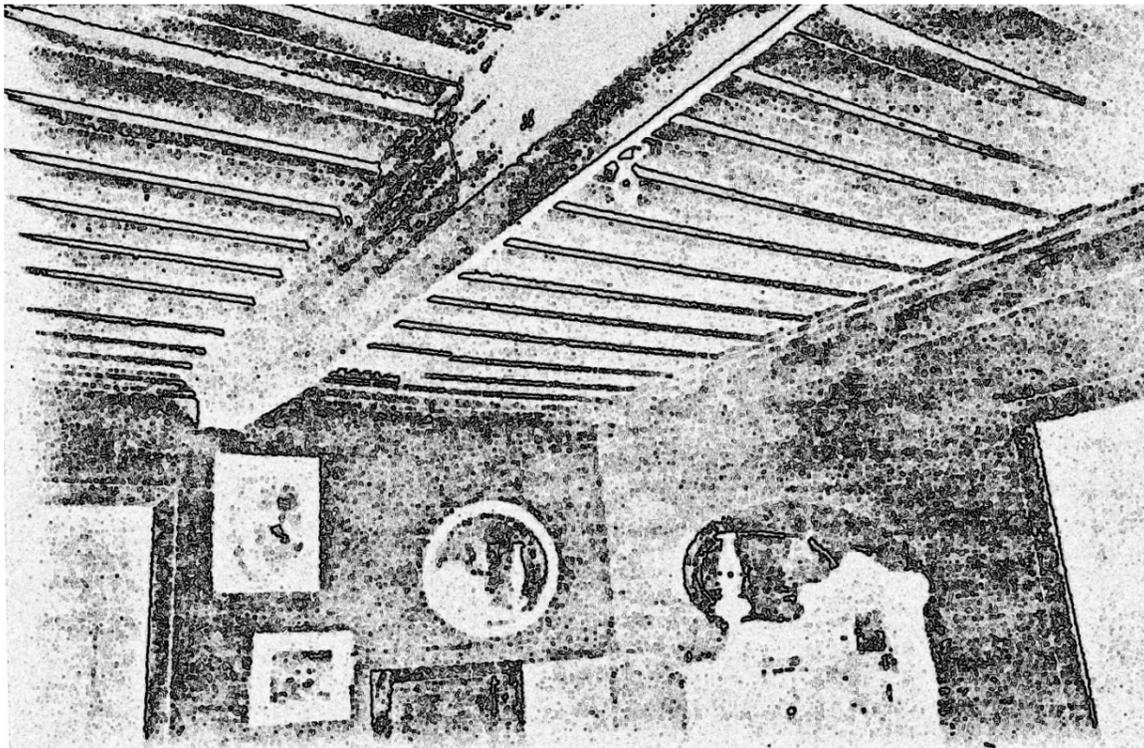
17. Le cabinet. Photo Camille Lapointe.



18. Le mur à parcloses. Photo Camille Lapointe.

Le déplacement de la fonction marchande dans le petit magasin entraîne des changements à l'intérieur. Une porte est percée entre la maison et le magasin et un corridor de circulation est délimité. La partie magasin est convertie à des fins domestiques, sans doute en salle à manger. C'est probablement aussi à cette époque que le hall d'entrée est aménagé (fig. 19) et que la finition des plafonds et du haut est complétée. À l'étage, le plafond est à caissons, sauf dans la pièce nord-ouest, où il est à couvre-joints, ce qui témoigne peut-être d'une utilisation différente de cette pièce.

Aujourd'hui, l'espace du vestibule a été intégré à la salle à manger. La cloison longitudinale, repoussée vers l'arrière, est moderne, mais reprend la technique de la parclose (fig. 20). Les planchers, la plupart des éléments des plafonds et plusieurs portes anciennes ont été conservés (fig. 21). Le haut a connu peu de modifications.



19. Le hall d'entrée. Photo MCCQ, 79.1838.13 (35), infographie Camille Lapointe.



20. Le mur à parcloles moderne. Photo Magasin général Le Brun.

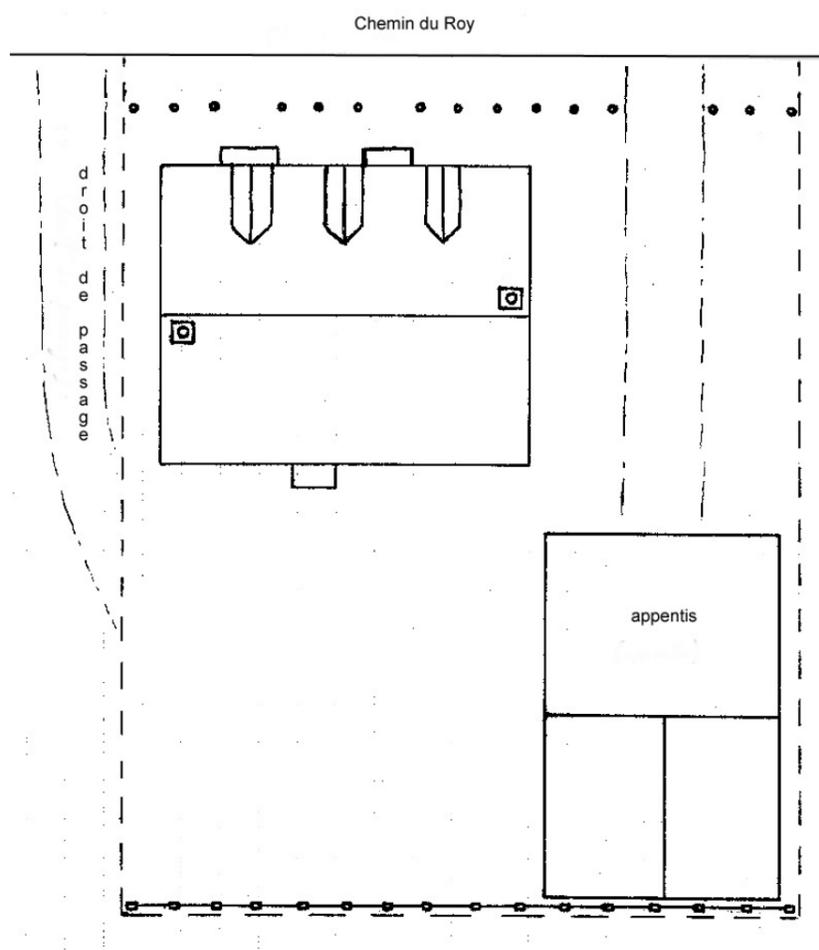


21. La salle à manger. Photo Magasin général Le Brun.

**Synthèse**

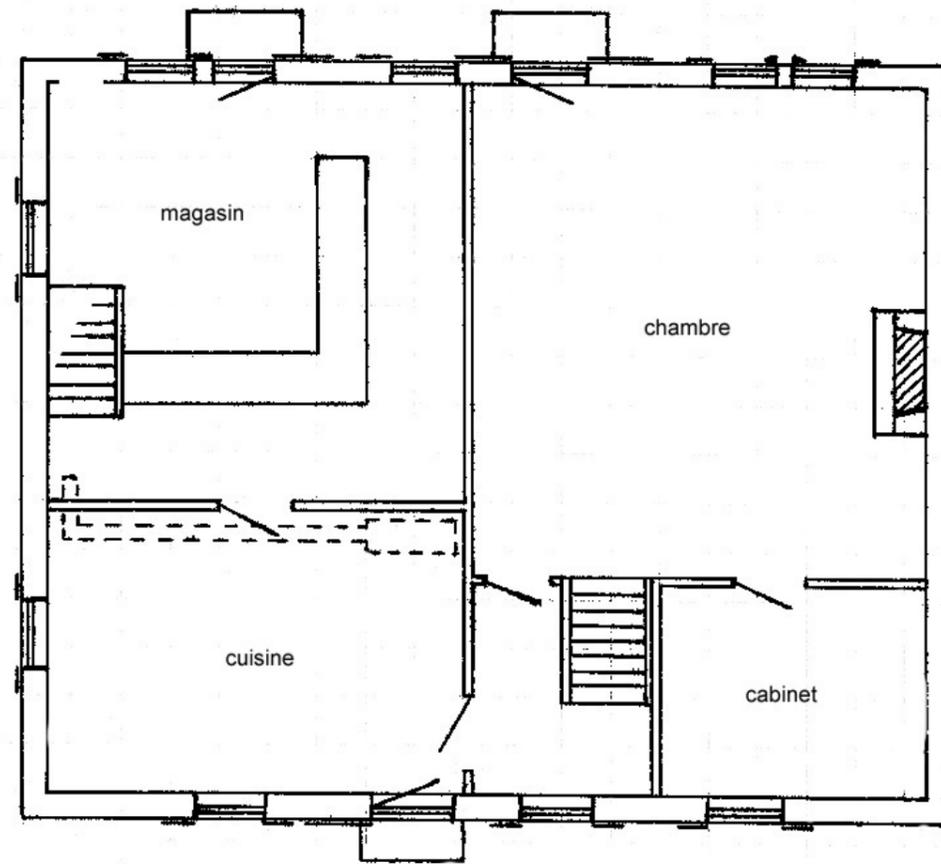
Nous avons établi six plans synthèses des trois phases d'évolution de la maison et de la propriété : 1827-1839, 1839-1915 et de 1915 à aujourd'hui.

Phase 1



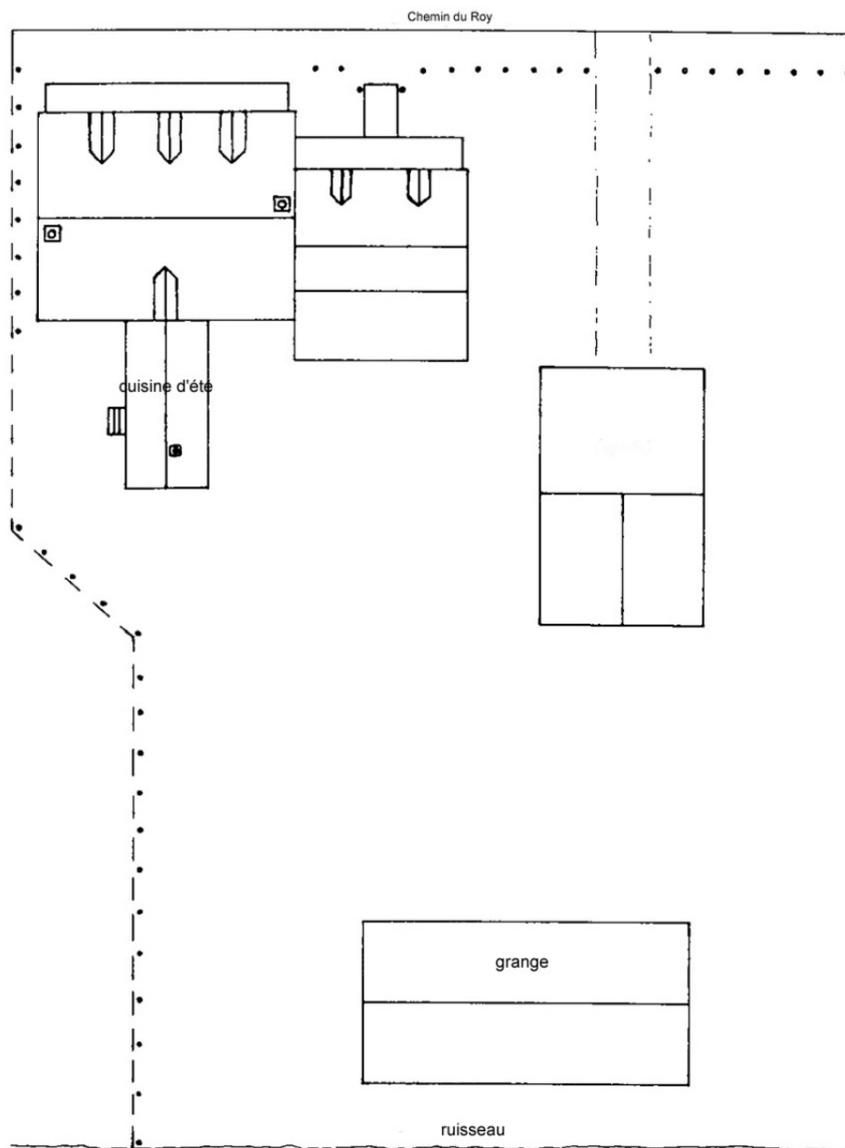
22. Essai de reconstitution de l'extérieur, phase 1. Dessin Camille Lapointe.

## Phase 1



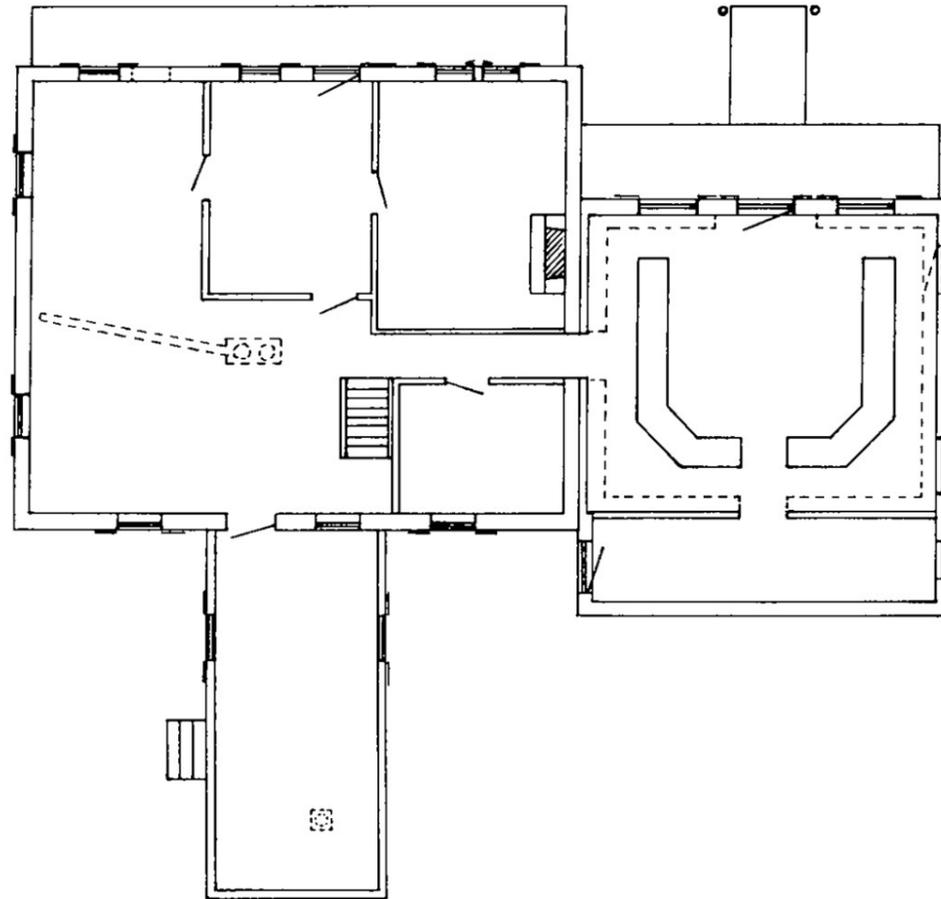
23. Essai de reconstitution de l'intérieur, phase 1. Dessin Camille Lapointe.

Phase 2



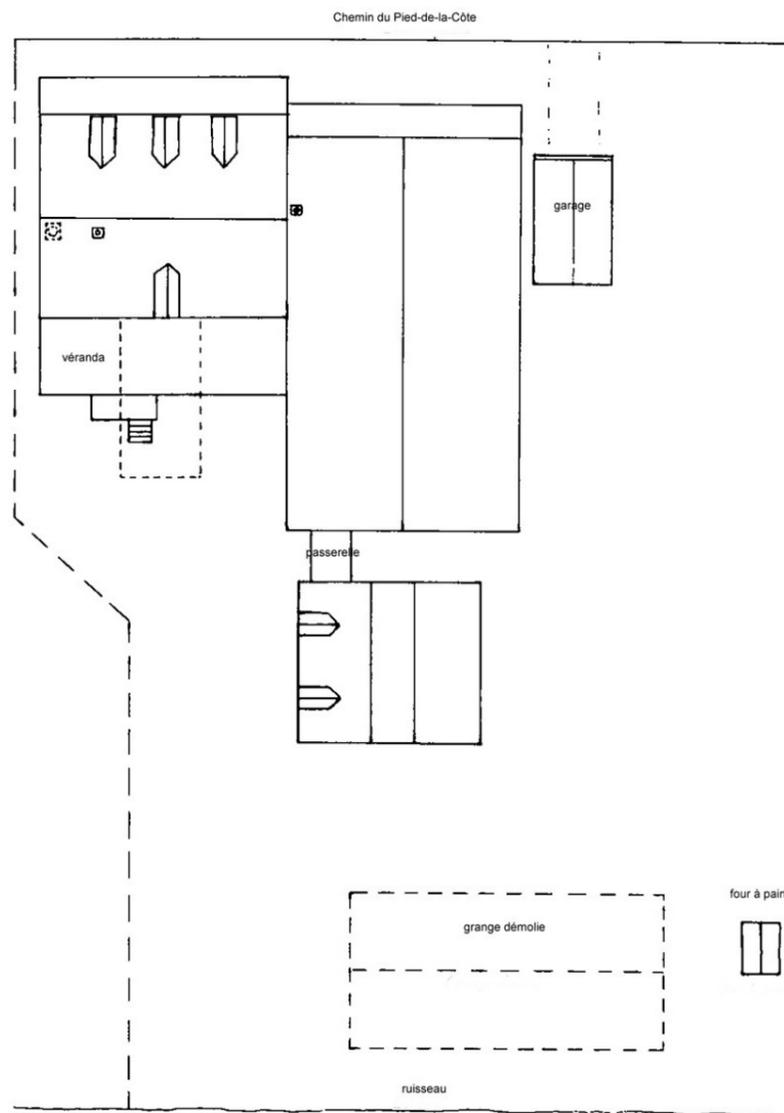
24. Essai de reconstitution de l'extérieur, phase 2. Dessin Camille Lapointe.

## Phase 2



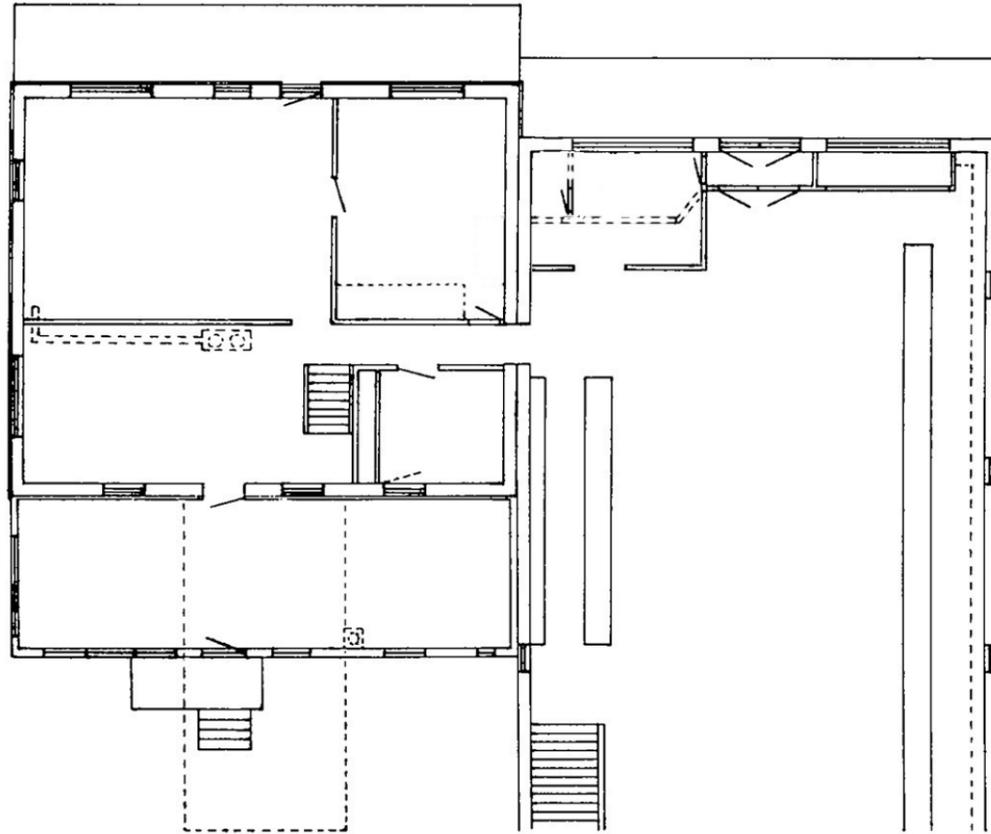
25. Essai de reconstitution de l'intérieur, phase 2. Dessin Camille Lapointe.

## Phase 3



26. Essai de reconstitution de l'extérieur, phase 3. Dessin Camille Lapointe.

## Phase 3



27. Essai de reconstitution de l'intérieur, phase 3. Dessin Camille Lapointe.

## **2.2 Le petit magasin**

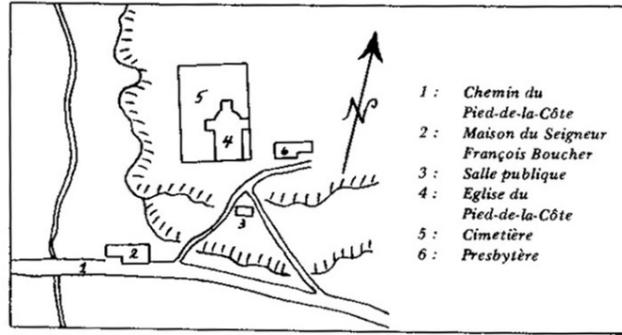
### **Son origine**

Aucun acte ne permet de retracer de façon précise l'origine du petit magasin. Une hypothèse a cependant été formulée par monsieur Clément Plante, un spécialiste de l'histoire de Maskinongé. Comme François Boucher achète la propriété en 1836 et la revend en 1846, ces dates étant celles du mariage et du décès de son fils Laurent-Thomas, on suppose qu'il l'aurait achetée pour l'établir. Le fils aurait continué le commerce du père, occupé plutôt de spéculation immobilière et qui fera l'acquisition de la seigneurie De Carufel en 1842. François Boucher ayant agrandi le terrain en 1839, il y aurait déménagé le magasin, auparavant annexé à sa maison (fig. 28). Cependant, Laurent-Thomas est dit écuyer à sa mort et il faut attendre 1872 pour que le magasin soit mentionné dans les actes de la chaîne des titres, ce qui associerait son apparition sur le site plutôt à l'époque de Moïse Bastien. Du point de vue stylistique, une date de construction dans les premières décennies du 19<sup>e</sup> siècle, et antérieure à la maison principale, semble néanmoins tout à fait plausible.

### **L'extérieur**

Le petit magasin a été déplacé à l'arrière de la propriété lors de la construction du grand magasin, vers 1915, pour servir de hangar. Une photo ancienne nous le montre à l'époque où il était en activité (fig. 29). La façade comprend une grande porte et deux fenêtres à six carreaux de grandeur normale, de part et d'autre, accompagnées d'une contreporte et de contrevents d'assemblage. La couverture est en tôle pincée. Le toit porte deux lucarnes en façade, garnies elles aussi de contrevents. Il est terminé par un larmier dont le soffite est à caissons. Un perron occupe le devant et les clients accèdent à l'édifice par une passerelle de bois flanquée de deux grands poteaux qui servaient de support et peut-être aussi à attacher les chevaux.

L'EMPLACEMENT DE LA MAISON  
DU SEIGNEUR FRANÇOIS BOUCHER



d'après un plan de l'arpenteur James Dignam, daté du 25 octobre 1839

28. Le petit magasin serait peut-être l'annexe de la maison de François Boucher apparaissant sur ce plan.  
Clément Plante, *Maskinongé, l'Ornière, Carufel : Seigneurs et seigneuries*, p. 46.



29. Le petit magasin avant son déménagement à l'arrière. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.

La structure de ce petit magasin est un carré en pièces sur pièces de 25 pieds (7,6 mètres) sur 28 (8,5 mètres) environ (fig. 30). Dès l'origine, il a été conçu pour être accolé à une autre structure. La forme asymétrique du toit reflète la présence d'un *backstore* (fig. 31). L'extérieur est actuellement caché par du papier brique, mais le revêtement en déclin est visible par endroits. Les lucarnes sont mises en valeur par un fronton et un cadre moulurés (fig. 32) ; elles n'ont plus leurs contrevents. La porte principale est vitrée et à caissons.

Le mur non mitoyen, aujourd'hui au nord, est percé d'une grande fenêtre dans la partie magasin et d'une petite fenêtre dans le *backstore* ; le pignon a aussi une grande fenêtre. Une entrée, établie lors de la conversion en hangar, permet la circulation avec le grand magasin. Du côté du mur mitoyen, une porte extérieure donnait autrefois dans le *backstore*.



30. Le petit magasin en 2004. Photo Camille Lapointe.



31. La forme du toit reflète la présence d'un *backstore*. Photo Camille Lapointe.



32. Les lucarnes. Photo Camille Lapointe.

### L'intérieur

La structure intérieure, la hauteur des plafonds, la largeur de la porte principale, l'unité entre le décor intérieur et le mobilier commercial démontrent que le bâtiment a été construit pour être un magasin.

La finition intérieure en planches verticales est soignée et les couleurs anciennes, le vert et le rouge, ont été conservées (fig. 33, 34). Ce sont aussi les couleurs du très beau comptoir à caissons. Le plafond est en madriers embouffetés et les solives nues sont chanfreinées (fig. 35). L'espace était chauffé par un poêle et un découpage au plafond marque l'emplacement du tuyau.

Les étagères barraient les fenêtres et servaient à mettre les marchandises en vitrine. L'ensemble a été altéré quand on a percé la porte dans le mur non mitoyen, mais il reste des traces au mur. Plusieurs étagères ont été démembrées pour faire de l'espace au centre. La majeure partie des matériaux a néanmoins été conservée et, à partir des vestiges au sol et au mur, il serait possible de reconstituer l'aménagement.



33. Le plafond et les étagères. Photo Camille Lapointe.



34. Détail de la corniche. Photo Camille Lapointe.



35. Embouffetage du plancher du haut et solive chanfreinée. Photo Camille Lapointe.

La charpente du toit présente un assemblage à mi-bois fixé par des chevilles (fig. 36, 37). Des planches clouées en haut de la trappe d'accès portent la mention « J. O. B./Maskinongé » (fig. 38), pour Joseph-Onésime Bélanger, l'un des propriétaires.

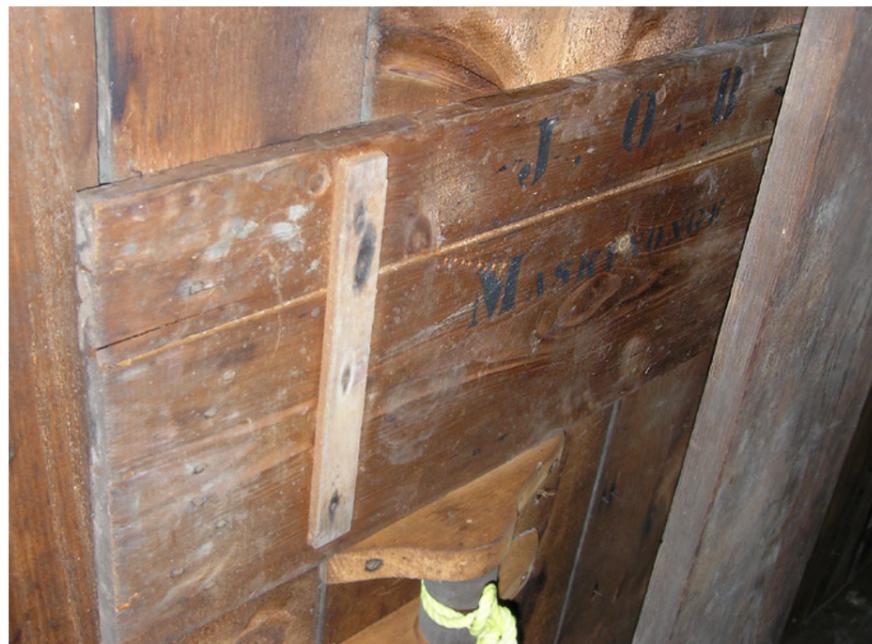
L'ancienneté du bâtiment ne fait pas de doute et il a conservé la plupart de ses éléments d'origine. L'ensemble semble encore assez sain, même si on observe un début de pourriture sur certaines pièces de charpente.



36. La charpente du toit. Photo Camille Lapointe.



37. Détail de la charpente et fenêtre du côté non mitoyen. Photo Camille Lapointe.



38. Planches portant l'inscription « J. O. B./Maskinongé ». Photo Camille Lapointe.

## 2.4 Le grand magasin

### L'extérieur

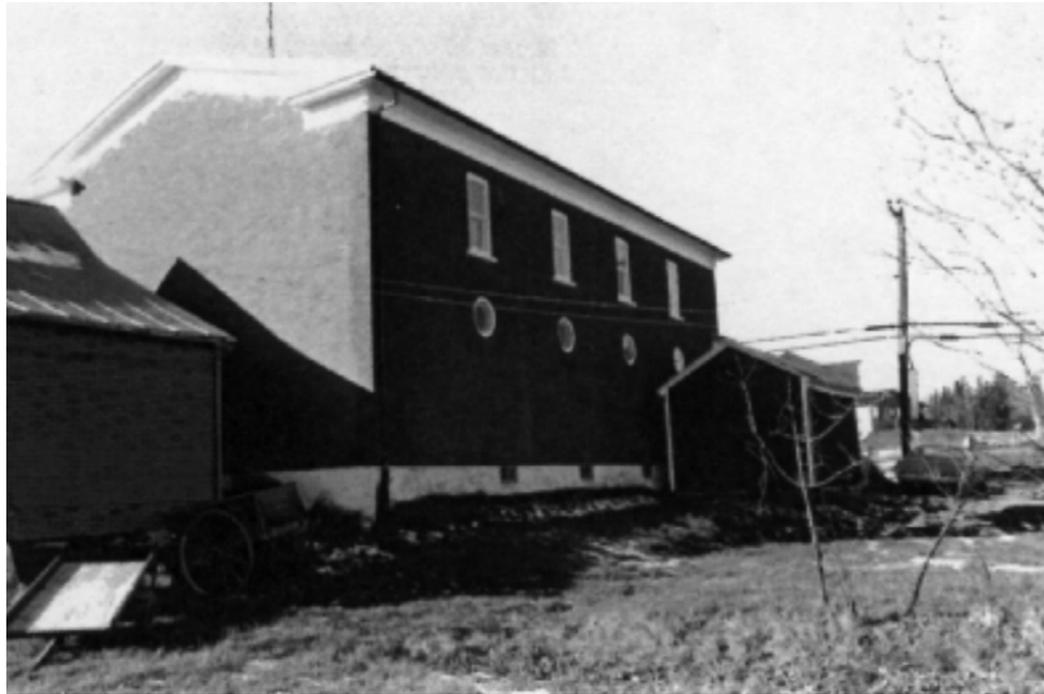
Vers 1915, les Lebrun font construire un nouveau magasin en brique d'inspiration néoclassique. L'édifice rectangulaire mesure environ 19,5 mètres sur 11 de large et comprend un rez-de-chaussée, un étage et une cave qui servait aussi au remisage des marchandises. La cheminée est située à l'ouest.

L'édifice a pignon en façade. Le toit de faible pente est couvert en tôle pincée et un bandeau de bois en souligne le rebord. Le fronton est délimité aux extrémités par le retour des corniches et rehaussé par des modillons jumelés (fig. 39). La corniche qui marquait l'étage, elle aussi appuyée sur des modillons jumelés, a été masquée par la galerie (fig. 8).

En façade, la porte double à imposte est flanquée de deux vitrines. L'étage est percé par deux doubles fenêtres, qui ont déjà eu des contrevents. À l'est, l'éclairage est fourni, au rez-de-chaussée, par quatre oculi en hauteur et, à l'étage, par quatre fenêtres à guillotine (fig. 40). Des soupiraux éclairent la cave. Les ouvertures du côté ouest sont peu nombreuses : une porte vitrée surmontée par une grande imposte éclairant l'escalier ainsi qu'une petite fenêtre haute, au rez-de-chaussée, et une fenêtre à guillotine, à l'étage. L'entrée de cave se trouve aussi du côté ouest. Le mur arrière n'est interrompu que par la porte qui débouche sur la passerelle menant au petit magasin (fig. 41).



39. Le magasin et le garage en 2004. Photo Camille Lapointe.



40. Le magasin, vue du sud-est. Photo MCCQ, 79.1938.23 (35).

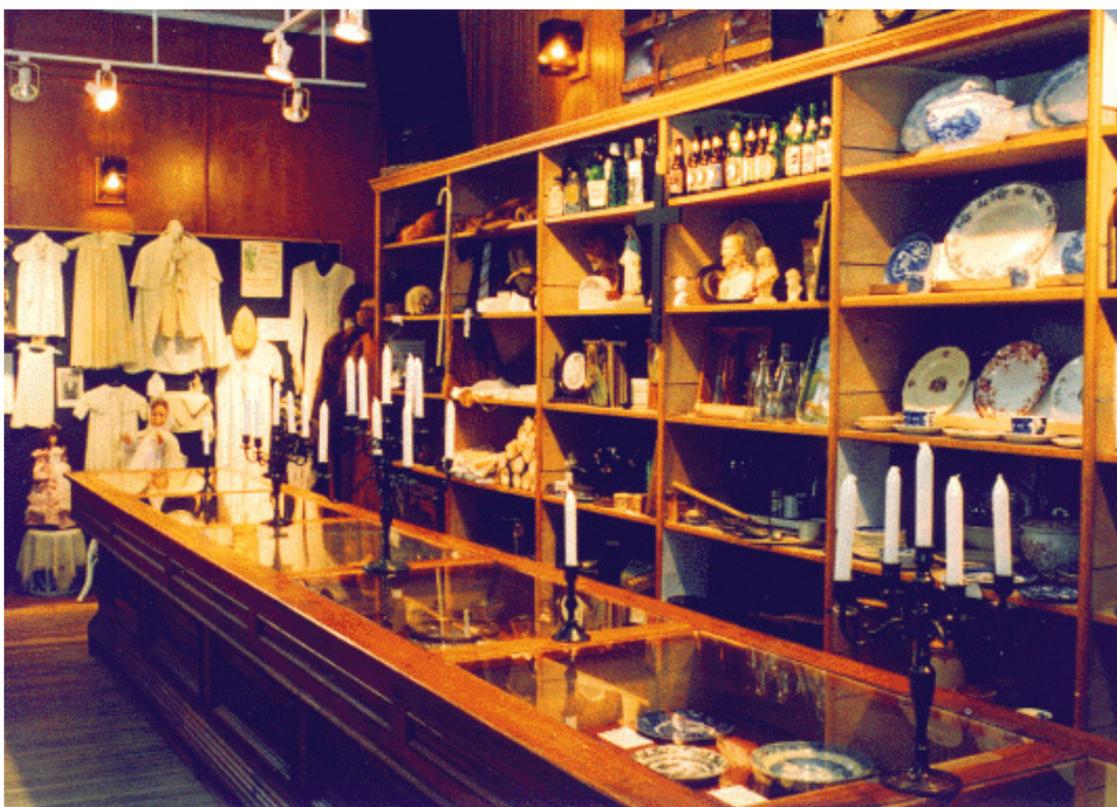


41. L'ensemble, vue du sud-ouest. Photo *Les chemins de la mémoire*, tome 1.

### L'intérieur

Le rez-de-chaussée comprend un vestibule fermé par une double porte vitrée, une petite pièce vitrée qualifiée de fumoir, à l'ouest du vestibule, et le magasin. L'aire du magasin est divisée par une rangée centrale de quatre colonnes de fonte. La solive est boisée et soulignée de corniches. Une ouverture au plafond aidait à chauffer le haut et permettait le passage de marchandises.

Le revêtement du mur est fait de planches étroites vernies et la partie supérieure est recouverte d'un matériau imitant les boiseries. Le plafond est aussi en planches étroites, mais peintes. Le plancher est en bois franc. Trois grands comptoirs vitrés, deux étagères et les lustres d'origine sont en place (fig. 42, 44). Une porte communique avec la maison.



42. L'étagère du mur arrière. Photo Magasin général Le Brun.



43. Traces des dimensions originales du « fumoir ». Photo Camille Lapointe.



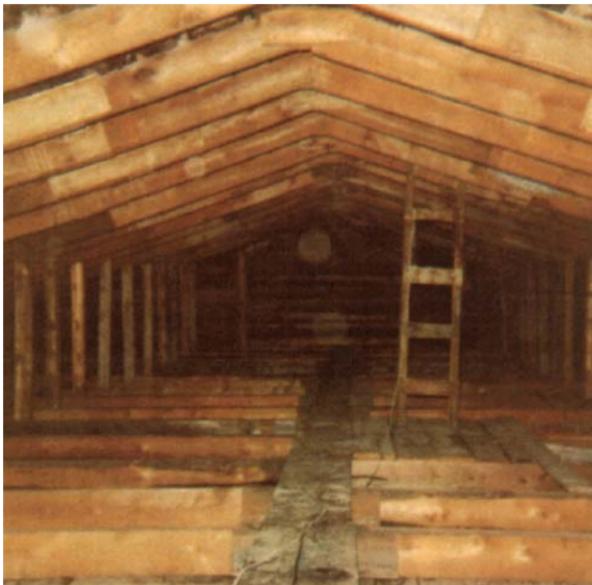
44. Lustre d'origine. Photo Camille Lapointe.

À l'étage, on trouve les mêmes éléments de soutien. Les murs et les plafonds sont peints et il y a encore deux séries d'étagères, beaucoup moins élaborées qu'au rez-de-chaussée cependant (fig. 45).

Peu de choses ont été modifiées dans le magasin, si ce n'est le « fumoir » qui a été agrandi et dont on a gardé les traces au plafond (fig. 43).



45. L'étage. Photo MCCQ, 79.1838.233 (35).



46. Les combles. Photo Serge C. Martin et Gisèle Saucier.

## CHAPITRE 3

### ÉTUDE DES FONCTIONS

#### 3.1 La fonction commerciale

La vie du site commence véritablement en 1827, avec Eugène Trudeau, et par la suite d'autres marchands s'y sont établis. Les quelques cultivateurs qui acquièrent la propriété ne la gardent que pour de brèves périodes. Mais les propriétaires du lot 983 ne sont pas les seuls marchands du carrefour : la concurrence est au rendez-vous.

**Tableau 2<sup>44</sup>**  
**Les marchands du carrefour**

| Marchands du lot 983    | Période d'activité | Autres marchands      | Période d'activité |
|-------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
|                         |                    | Charles Béliveau      | 1800-1810          |
|                         |                    | Pierre Lemerise       | 1812-1816          |
| Eugène Trudeau          | 1827-1831          | François Drolet       | 1824-1840          |
| Olivier Chartrin        | 1831-1836          | Olivier Masson        | 1833-1865          |
| François Boucher        | 1836-1846          |                       |                    |
| Pierre Frigon           | 1846-1854          | Jean-Baptiste Grenier | 1852-1855          |
| Jacques Roy             | 1855-1862          |                       |                    |
| Moyse Bastien           | 1862-1872          | Jacques Roy           | 1862-av.1880       |
| Joseph-Onésime Bélanger | 1873-1899          |                       |                    |
| Les Lebrun              | 1901-1974          |                       |                    |

Au temps de Lebrun (fig. 47, 48), le magasin général employait, à certaines périodes, plus de vingt commis. Les clients venaient parfois de loin pour s'y approvisionner. On y trouvait de tout ou presque : des produits alimentaires, des tissus, des vêtements, de l'outillage et de la quincaillerie. Selon une tradition orale, l'ancien salon de la maison a servi à remiser les tissus fins et une porte avait été aménagée pour y accéder à partir du corridor.

Deux livres de comptes, un de la période de Moyse Bastien (1864-1869) et un de la période de Joseph Lebrun (1920-1922), permettent de jeter un regard plus précis sur les activités commerciales du site. De plus, certaines marchandises ont été retrouvées *in situ* et sont actuellement mises en valeur dans le magasin général.

44. D'après l'étude de Clément Plante, *Le magasin Lebrun & Frères*, qui ne se veut pas exhaustive.



47. Intérieur du magasin au temps d'Hubert Lebrun. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.



48. Enseigne du magasin Le Brun. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.

### 3.2 La fonction postale et routière

L'étude des almanachs de Québec à partir de 1780 montre qu'il y avait un relais de poste à Maskinongé. Celui de 1782 mentionne qu'il était situé à rivière Maskinongé, ce qui est logique, puisqu'il fallait traverser la rivière. Les arrêts suivants se faisaient à Neuyorke et à Berthier. Bélaire était maître de poste et aubergiste. Les voyageurs pouvaient trouver chez lui de bons lits et de quoi manger. Les almanachs mentionnent Bélaire jusqu'en 1804 et, par



**PIERRE BUREAU**, proprietor of the Diligence, informs the public in general, that he has established Houses, between Quebec and Montreal, for conveying travellers, at the following prices, viz.

| Names of persons who keep the Diligence. | Residence. | Names of persons who keep the Diligence. | Residence.            | Distance in leagues. | One person drawn by one horse. | Price per league for one person. | Amount currency for one person. |    |    | Two persons drawn by two horses. | Price per league for two persons. | Amount currency for two persons. |    |    |   |   |
|--|------------|--|-----------------------|----------------------|--------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|----|----|----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|----|----|---|---|
|  |            |  |                       |                      |                                |                                  | £                               | s. | D. |                                  |                                   | £                                | s. | D. |   |   |
| Mr. Cutter.                              | Quebec.    | Mr. Norman,                              | Ancient La-<br>rette. | 4                    | One person.                    | - - -                            | £                               | 0  | 12 | 8                                | Two persons.                      | - - -                            | £  | 1  | 0 | 0 |
| Mr. Norman.                              | - -        | Mr. J. Page,                             | Cape Sauté.           | 4                    | do.                            | 1s. 6d.                          | 0                               | 9  | 0  | do.                              | 2s. 6d.                           | 0                                | 18 | 0  |   |   |
| Mr. Page.                                | - -        | Mr. Groleau,                             | Déchaumont.           | 5                    | do.                            | do.                              | 0                               | 7  | 6  | do.                              | 2s. 6d.                           | 0                                | 18 | 8  |   |   |
| Mr. Groleau.                             | - -        | Mr. Dorion,                              | St. Anne.             | 5                    | do.                            | do.                              | 0                               | 7  | 6  | do.                              | 2s. 6d.                           | 0                                | 18 | 8  |   |   |
| Mr. Dorion.                              | - -        | Mr. P. Pothier,                          | Three-Rivers.         | 10                   | do.                            | do.                              | 0                               | 13 | 0  | do.                              | 2s. 6d.                           | 0                                | 18 | 8  |   |   |
| Mr. P. Pothier.                          | - -        | Mr. F. Dettly,                           | Yamachiche.           | 5                    | do.                            | 2s.                              | 0                               | 10 | 0  | do.                              | 2s.                               | 0                                | 10 | 0  |   |   |
| Mr. F. Dettly.                           | - -        | Mr. Lupien,                              | Maskinongé.           | 4                    | do.                            | 1s. 6d.                          | 0                               | 6  | 0  | do.                              | 2s. 6d.                           | 0                                | 10 | 0  |   |   |
| Mr. Lupien.                              | - -        | Mr. O. Griffin,                          | Berthier.             | 6                    | do.                            | do.                              | 0                               | 9  | 0  | do.                              | 2s. 6d.                           | 0                                | 12 | 0  |   |   |
| Mr. Griffin.                             | - -        | Mr. Arviex,                              | Lavaltrie.            | 5                    | do.                            | do.                              | 0                               | 7  | 6  | do.                              | 2s. 6d.                           | 0                                | 12 | 8  |   |   |
| Mr. Arviex.                              | - -        | Mr. Déchamps,                            | Bout de l'Isle.       | 5                    | do.                            | do.                              | 0                               | 7  | 6  | do.                              | 2s. 6d.                           | 0                                | 12 | 8  |   |   |
| Mr. Déchamps.                            | - -        | Mr. M <sup>c</sup> Gregor,               | Montreal.             | 5                    | do.                            | 2s. 6d.                          | 0                               | 12 | 8  | do.                              | 4s.                               | 1                                | 8  | 0  |   |   |
|  |            |  | Leagues.              | 60                   |                                |                                  | £                               | 5  | 4  | 0                                |                                   |                                  | £  | 10 | 0 |   |

**N. B.**—All Travellers who take their departure with carriages that convey the King's mail, will have to pay only fifteen pence per league; and all persons who wish to pay their fare from one Town to another, will take a receipt from the master of the Stage, to be produced at the other Stage houses along the road.—1st December. 1816.

49. Publicité des diligences de Pierre Bureau dans *The Quebec Mercury*, 3 décembre 1816. Pierre Lambert, *Les anciennes diligences du Québec*, p. 33.

la suite, les maîtres de poste ne sont plus indiqués. En 1816, la diligence postale s'arrête chez Lupien (fig. 49)<sup>45</sup>.

Selon les archives canadiennes de la poste, le bureau de poste de Pont-Maskinongé est ouvert en 1839, alors que celui du Pied-de-la-Côte n'ouvre qu'en 1862. Le premier maître de poste de Pont-Maskinongé est Joseph Giroux, fils, suivi de G. Saucier. Pierre Lambert, dans son étude sur les anciennes diligences du Québec, note également que Casimir Gélinas, de Maskinongé, a eu des intérêts dans la nouvelle entreprise formée lors de la fusion des lignes de diligences de Hough et Gauvin, en 1844<sup>46</sup>.

45. Pierre Lambert, *Les anciennes diligences du Québec*, Québec, Septentrion, 1998, p. 33.

46. *Ibid.*, p. 66.

Par ailleurs, si on jette un regard à la liste des aubergistes de Maskinongé et de Saint-Justin, tirée des recherches de l'historien Clément Plante, seul Pierre Frigon et Julie Marchand habitent le lot 983. Les activités de Frigon devaient d'ailleurs être assez restreintes puisque cinq enfants âgés entre 8 et 19 ans habitent avec le couple au recensement de 1851.

**Tableau 3<sup>47</sup>**  
**Les aubergistes de Maskinongé et de Saint-Justin**

| Aubergistes                                 | Période d'activité |
|---|--------------------|
| Louis Barbier                               |                    |
| Louis Baron-Lafrenière                      |                    |
| François Bourdon                            | v. 1825            |
| Jean-Baptiste Déry et Marie Déziel-Labrèche | v. 1828            |
| Pierre Dubé                                 | v. 1809            |
| Pierre Frigon et Julie Marchand             | v. 1848-1850       |
| Luc Jollette                                | v. 1811            |
| Casimir Gélinas                             |                    |
| Onésime Giroux et Zoé Dugas                 |                    |
| Joseph Laurent dit Lemerise                 | v. 1830-1832       |
| Honoré Lequint dit Sanssoucy                | v. 1782            |
| Michel Lisabelle                            |                    |
| Olivier Masson                              | v. 1837-1840       |
| Adolphe Piette dit Trempe et Zoé Dugas      |                    |
| Édouard Ratelle                             |                    |
| Pierre Ratelle                              | v. 1818            |
| Godefroy Saucier                            |                    |

Le premier maître de poste du Pied-de-la-Côte est Olivier Masson, dont le commerce, établi en 1833, était situé de biais avec le site Le Brun. Il est dit aubergiste entre 1837 et 1840. Masson s'est engagé, à une certaine époque, dans la navigation fluviale. Il engage Louis Bélanger, navigateur de la Rivière-du-Loup (Louiseville), le 30 avril 1850, comme pilote pour naviguer dans une berge (barge) sur le fleuve Saint-Laurent, de Québec jusqu'à Montréal, et ce jusqu'à l'automne. Le même jour, il vend à Aimé Masson, son frère, « une berge qui porte actuellement le nom de Jeanne et qui se trouve à la rivière Maskinongé, avec cables, voiles, chaines, ancre et autres ustencilles sur son bord ». L'année suivante, il engage Alexis Trudel pour naviguer au même endroit. À son décès en 1865, Masson était juge de paix, en plus d'être maître de poste<sup>48</sup>.

Rien dans ces données ne supporte la fonction de relais de poste puisque le relais et, plus tard, le bureau de poste étaient à Pont-Maskinongé et qu'aucun des propriétaires de la maison n'est associé à la fonction postale avant 1873. Les propriétaires du site Le Brun

47. D'après l'étude de Clément Plante, *Le magasin Lebrun & Frères*, qui ne se veut pas exhaustive.

48. Clément Plante, *Le magasin Lebrun & Frères*, p. 89-90.

seront effectivement maîtres de poste, mais à une période plus tardive, du 1<sup>er</sup> janvier 1873 jusqu'au 16 mai 1936 (fig. 29, 50). Laura Lebrun sera démise de ses fonctions à cause de son allégeance politique.

Tableau 4<sup>49</sup>

Les maîtres de poste du Pied-de-la-Côte

| Nom                         | Entrée en fonction | Départ     | Motif du départ              |
|-----------------------------|--------------------|------------|------------------------------|
| Olivier Masson              | 1862-02-01         | 1865-10-19 | Démission [sic]*             |
| Adolphe Paquette            | 1866-01-01         | 1872-06-22 | Démission                    |
| J.-O. Bélanger              | 1873-01-01         | 1899-10-14 | Démission                    |
| Odilon Lebrun               | 1899-12-01         | 1917-06-17 | Décès                        |
| Oscar Lebrun                | 1917-09-10         | 1920**     | Décès                        |
| Joseph Lebrun               | 1920-05-15         | 1929-11-22 | Fermeture                    |
| Laura Lebrun                | 1931-06-08         | 1936-05-16 | Renvoi, allégeance politique |
| Wilfrid Bergeron            | 1936-07-14         | 1941-04-01 | –                            |
| Mme Aldéa G. Bergeron       | 1941-04-08         | 1953-11-06 | Démission                    |
| Mme Jeanne Gaboury Bergeron | 1953-12-29         | 1954-06-30 | Fermeture                    |

\* Olivier Masson est décédé le 18 octobre 1865.

\*\* Oscar est décédé le 20 octobre 1918.



50. Le grand magasin a lui aussi servi de bureau de poste. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.

49. Archives postales canadiennes.

Pierre Lambert mentionne Maskinongé comme lieu de correspondance des voitures publiques vers Saint-Justin et Saint-Didace en 1871<sup>50</sup>. Ces correspondances devaient partir du carrefour, peut-être du magasin de Moïse Bastien, puis de Joseph-Onésime Bélanger. Avec la venue de l'automobile, le magasin Le Brun a également servi de station-service (fig. 51-53) et a été un point d'arrêt de la compagnie d'autobus Carrier.



51. Probablement la toute première pompe à essence du magasin Le Brun. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.

---

50. Pierre Lambert, *op. cit.*, p. 171.



52. Les pompes se trouvaient à l'origine devant la maison. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.



53. Les pompes se trouvaient à l'origine devant la maison. Photo collection Serge C. Martin et Gisèle Saucier.

## ORIGINALITÉ DU SITE LE BRUN

Des quelque 39 712 établissements de commerce de détail inventoriés pour l'année 1941, 2943 sont des « magasins généraux de campagne » ; ils occupent le 5<sup>e</sup> rang parmi les neuf catégories de commerce de détail. Le procès-verbal du Comité du statut des biens culturels du 19 juin 1980 indique qu'il subsisterait 860 magasins généraux au Québec<sup>51</sup>.

Depuis 25 ans, plusieurs de ces commerces ont disparu ou ont été rendus méconnaissables. Il n'en reste pas moins que l'on trouve encore plusieurs exemples de magasins généraux et qu'une grande proportion accueillent aujourd'hui une fonction commerciale ou une fonction d'interprétation. Mentionnons, par exemple, celui de Sainte-Rose de Watford (1905-1910), celui de Stanbridge East (1841) et celui de l'Anse-à-Beaufils (1928), Percé, qui ne sont pas sans rappeler, par un aspect ou l'autre, le magasin général de Maskinongé.



54. Le magasin général de Sainte-Rose de Watford.  
Photo <http://www.stci.qc.ca>.



55. Le magasin Hodge, Musée Missisquoi, Stanbridge East.  
Photo <http://www.maisonlamontagne.com>.

<sup>51</sup>. Paul Bernard et autres, *Bilan du patrimoine. Fonction commerciale : Série 5000*, p. 173-183.

D'après le Répertoire des biens culturels et arrondissements du Québec, quelques biens culturels ont abrité des fonctions analogues à celles des édifices du site Le Brun.

**Tableau 5**  
**Magasins et bureaux de poste ayant un statut de bien culturel**

| Nom                             | Lieu                    | Statut  | Date de construction |
|---------------------------------|-------------------------|---------|----------------------|
| Maison Donaldson                | Roberval                | Reconnu | 1872                 |
| Magasin général J.-A. Gendron   | New Richmond            | Classé  | 1890                 |
| Site historique Joseph-Dumulon  | Rouyn-Noranda           | Classé  | 1924                 |
| Bureau et magasin des Price     | Saguenay                | Reconnu | v. 1867-1879         |
| Bloc Scott                      | Gatineau                | Cité    | v. 1900              |
| Bijouterie Drainville           | Valcourt                | Cité    | v. 1928              |
| Boutique Garèle                 | Longueuil               | Cité    | –                    |
| Relais de poste de Deschambault | Deschambault            | Classé  | 1735-1758            |
| Ancien bureau de poste          | Sainte-Agathe-des-Monts | Cité    | 1916                 |
| Bureau de poste                 | East Angus              | Cité    | –                    |
| Vieille poste                   | Coaticook               | Cité    | 1896                 |



56. La maison Donaldson, Roberval. Photo *Les chemins de la mémoire*, tome 1.



57. Le magasin général Gendron, New Carlisle. Photo <http://www.maisonlamontagne.com>.

La maison Donaldson, comme la maison d'Eugène Trudeau, avait une double vocation de maison-magasin. Le magasin général Gendron et le site historique Joseph-Dumulon ont joué un rôle similaire à celui du magasin Lebrun. Quant au relais de poste de Deschambault, construit bien avant la maison Trudeau, son rôle dans l'histoire postale est de beaucoup antérieur à celui du site Le Brun. Les autres bureaux de poste sont des édifices imposants à fonction unique.



58. Le magasin général de l'Anse-à-Beaufils.  
Photo <http://www.lavieilleusine.qc.ca>.



Parmi les magasins généraux mis en valeur, mentionnons également celui du Lieu historique Louis S.-St-Laurent, à Compton, et le magasin général Hyman (1864), dans le Parc national Forillon, deux sites gérés par Parcs Canada.

59. Le magasin général St-Laurent à Compton. Photo Parcs Canada.



60. Le magasin Hyman à Forillon. Photo Parcs Canada, J. Audet.

Le cas du site historique Le Bun n'est donc pas unique. Néanmoins, le magasin de 1915 illustre un type architectural différent des exemples mentionnés et de tous ceux qui ont été examinés au cours de notre recherche. De plus, la présence de trois magasins successifs, dont deux présentent un grand potentiel de mise en valeur, constitue un élément patrimonial majeur. L'existence de livres de comptes et de marchandises trouvées *in situ* ajoutent à la valeur patrimoniale de ce lieu déjà reconnu bien culturel.

## ANNEXE 1

### EMPLACEMENT DE L'IMMEUBLE

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Nom du bien               | Site historique Le Brun   |
| Adresse                   | 192, chemin du Pied-de-la-Côte<br>Maskinongé<br>J0L 1A0   |
| MRC ou communauté urbaine | Maskinongé  |
| Région                    | Mauricie  |
| Latitude                  | 46° 13' 45"   |
| Longitude                 | 73° 04' 18"   |
| Propriétaire              | Serge C. Martin et Gisèle Saucier   |
| Occupants                 | Serge C. Martin et Gisèle Saucier   |
| Identification cadastrale | Lot no 983<br>Cadastre de Saint-Joseph de Maskinongé<br>Division d'enregistrement de Maskinongé |

## ANNEXE 2

### CHAÎNE DES TITRES DE PROPRIÉTÉ

|    |                          |   |                        |             |
|----|--------------------------|---|------------------------|-------------|
| 1. | Immeuble acquis par      | Vente   |                        |             |
|    | Nature de l'acte         | Vente   |                        |             |
|    | De                       | Alice Bellemare   |                        |             |
|    | À                        | Serge C. Martin et Gisèle Saucier   |                        |             |
|    | Devant                   | Gilles Béland   |                        |             |
|    | Date de l'acte           |   | N° de l'acte           |             |
|    | Date de l'enregistrement | 22 janvier 1976   | N° de l'enregistrement | B-103517    |
|    | Description              | 39. Un emplacement de 100 perches carrées.<br>40. Avec maison magasin, garage, circonstances et dépendances.<br>41. Comptoirs.  |                        |             |
| 2. | Immeuble acquis par      | Vente   |                        |             |
|    | Nature de l'acte         | Vente   |                        |             |
|    | De                       | Colbert & Frères inc.   |                        |             |
|    | À                        | Alice Bellemare   |                        |             |
|    | Devant                   | Michel Masson   |                        |             |
|    | Date de l'acte           | 23 octobre 1975   | N° de l'acte           | 1994        |
|    | Date de l'enregistrement | 23 octobre 1975   | N° de l'enregistrement | B-101302    |
|    | Description              | 40. Un terrain contenant environ 90 perches en superficie, plus ou moins.<br>41. Avec une maison dessus construite, un magasin, un garage et deux entrepôts, et toutes les autres constructions y érigées, circonstances et dépendances.<br>42. Sont inclus dans la présente vente, tous les comptoirs, tablettes et la totalité du contenu de toutes les bâtisses.   |                        |             |
| 3. | Immeuble acquis par      | Vente   |                        |             |
|    | Nature de l'acte         | Vente   |                        |             |
|    | De                       | Hubert Lebrun   |                        |             |
|    | À                        | Colbert & Frères inc.   |                        |             |
|    | Devant                   | Yvon Milot  |                        |             |
|    | Date de l'acte           | 23 juillet 1974   | N° de l'acte           | 3760        |
|    | Date de l'enregistrement | 25 juillet 1974   | N° de l'enregistrement | B-198 98025 |
|    | Description              | 41. Un emplacement contenant 90 perches en superficie, plus ou moins.<br>42. Avec la maison, un magasin et autres bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.<br>43. Compris dans la présente vente toutes les marchandises composant et formant le commerce qu'exploite le vendeur dans la paroisse de Maskinongé, comprenant lingerie, épicerie, ferronnerie, etc., se trouvant sur les lieux vendus (à l'exception toutefois des effets mobiliers personnels au vendeur), ainsi que tout le mobilier utilisé pour l'exercice du commerce comprenant notamment les tablettes, comptoirs, coffre-fort, balances, réfrigérateurs, le tout dont les parties n'exigent pas d'état détaillé. |                        |             |

|    |                          |  |                        |              |
|----|--------------------------|--|------------------------|--------------|
| 4. | Immeuble acquis par      | Vente  |                        |              |
|    | Nature de l'acte         | Vente  |                        |              |
|    | De                       | Laura Lebrun   |                        |              |
|    | À                        | Hubert Lebrun  |                        |              |
|    | Devant                   | Joseph Élie Langlois   |                        |              |
|    | Date de l'acte           | 8 août 1963  | N° de l'acte           | 4971         |
|    | Date de l'enregistrement | 22 août 1963   | N° de l'enregistrement | B-141 101302 |
|    | Description              | <p>3 Un terrain contenant environ 90 perches en superficie.</p> <p>4 Avec une maison, un magasin, un garage et deux entrepôts, et toutes les autres constructions, circonstances et dépendances.</p> <p>5 Sont inclus dans la présente vente, tous les comptoirs, tablettes et la totalité du contenu de toutes les bâtisses.</p>  |                        |              |
| 5. | Immeuble acquis par      | Résiliation  |                        |              |
|    | Nature de l'acte         | Résiliation  |                        |              |
|    | De                       | Hubert Lebrun  |                        |              |
|    | À                        | Laura Lebrun   |                        |              |
|    | Devant                   | Joseph Élie Langlois   |                        |              |
|    | Date de l'acte           | 8 août 1963  | N° de l'acte           | 4970         |
|    | Date de l'enregistrement | 29 août 1963   | N° de l'enregistrement | B-178016     |
|    | Description              | <p>42. Un emplacement contenant 90 perches en superficie, plus ou moins.</p> <p>43. Avec une maison et un magasin.</p> <p>44. Toutes les marchandises composant le commerce qu'exploite ladite Dlle Laura Lebrun à Maskinongé, tel que mentionné audit acte.</p>   |                        |              |
| 6. | Immeuble acquis par      | Cession  |                        |              |
|    | Nature de l'acte         | Cession  |                        |              |
|    | De                       | Laura Lebrun   |                        |              |
|    | À                        | Hubert Lebrun  |                        |              |
|    | Devant                   | Rodrigue Michaud   |                        |              |
|    | Date de l'acte           | 25 avril 1960  | N° de l'acte           | 6532         |
|    | Date de l'enregistrement | 13 mai 1960  | N° de l'enregistrement | B-129 73767  |
|    | Description              | <p>43. Un emplacement contenant 90 perches en superficie, plus ou moins.</p> <p>44. Avec une maison, un magasin et toutes les autres bâtisses.</p> <p>45. Toutes les marchandises composant et formant le commerce qu'exploite la venderesse, comprenant lingerie, épicerie, ferronnerie, chaussures, cigarettes et liqueurs douces, etc., se trouvant tant dans le magasin que dans les entrepôts, sans aucune réserve ni exception, ainsi que tout le mobilier utilisé pour l'exercice du commerce comprenant les tablettes, comptoirs, balances, réfrigérateurs à liqueurs douces et à crème glacée, etc.</p> |                        |              |

|     |                          |   |                        |             |
|-----|--------------------------|---|------------------------|-------------|
| 7.  | Immeuble acquis par      | Succession  |                        |             |
|     | Nature de l'acte         | Déclaration de décès et transmission  |                        |             |
|     | De                       | Joseph Lebrun   |                        |             |
|     | À                        | Laura Lebrun  |                        |             |
|     | Devant                   | Rodrigue Michaud  |                        |             |
|     | Date de l'acte           | 9 juin 1958   | N° de l'acte           | 6052        |
|     | Date de l'enregistrement | 20 octobre 1958   | N° de l'enregistrement | B-124 71738 |
|     | Description              | 44. Un emplacement contenant 90 perches en superficie, plus ou moins.<br>45. Avec une maison, un magasin et dépendances.  |                        |             |
| 8.  | Immeuble acquis par      | Succession  |                        |             |
|     | Nature de l'acte         | Testament   |                        |             |
|     | De                       | Joseph Lebrun   |                        |             |
|     | À                        | Laura Lebrun  |                        |             |
|     | Devant                   | Rodrigue Michaud  |                        |             |
|     | Date de l'acte           | 27 février 1952   | N° de l'acte           | 4445        |
|     | Date de l'enregistrement | 20 octobre 1958   | N° de l'enregistrement | B-124 71737 |
|     | Description              | Laura Lebrun est légataire universelle.<br>Si elle meurt sans testament, les biens iront à Hubert et Odilon Lebrun, neveux de Joseph Lebrun.  |                        |             |
| 9.  | Immeuble acquis par      | Succession  |                        |             |
|     | Nature de l'acte         | Déclaration de décès et désignation d'immeubles   |                        |             |
|     | De                       | Oscar Lebrun  |                        |             |
|     | À                        | Joseph Lebrun   |                        |             |
|     | Devant                   | Joseph Albert Alfred Lemyre   |                        |             |
|     | Date de l'acte           | 21 janvier 1919   | N° de l'acte           | 1816        |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement | E-4 2720    |
|     | Description              | Moitié indivise de :<br>6 Un emplacement contenant environ 90 perches en superficie.<br>7 Bâti magasin, maison et autres dépendances.   |                        |             |
| 10. | Immeuble acquis par      | Cession   |                        |             |
|     | Nature de l'acte         | Cession   |                        |             |
|     | De                       | Ludivina alias Delvina Bibaud   |                        |             |
|     | À                        | Oscar et Joseph Lebrun  |                        |             |
|     | Devant                   | Joseph Albert Alfred Lemyre   |                        |             |
|     | Date de l'acte           | 11 octobre 1917   | N° de l'acte           | 6040        |
|     | Date de l'enregistrement | 17 octobre 1917   | N° de l'enregistrement | B-54 36283  |
|     | Description              | Tous les droits auxquels, en sa qualité de légataire universelle de son mari, elle peut prétendre dans les biens appartenant à la ci-devant société commerciale Lebrun & Frères formée des deux cessionnaires et de l'époux décédé de la cédante.<br>43. Un emplacement contenant environ 90 perches en superficie.<br>44. Bâti de maison, magasin et autres dépendances. |                        |             |

|     |                          |   |                        |            |
|-----|--------------------------|---|------------------------|------------|
| 11. | Immeuble acquis par      | Succession  |                        |            |
|     | Nature de l'acte         | Déclaration de décès et désignation d'immeubles   |                        |            |
|     | De                       | Odilon Lebrun   |                        |            |
|     | À                        | Ludivina alias Delvina Bibaud   |                        |            |
|     | Devant                   | Joseph Albert Alfred Lemyre   |                        |            |
|     | Date de l'acte           | 5 septembre 1917  | N° de l'acte           | 1641       |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement | E-4 2638   |
|     | Description              | Ledit Sr Odilon Lebrun a laissé dans sa succession les immeubles ci-après désignés, savoir :<br>38. Le tiers indivis d'un emplacement contenant environ 90 perches en superficie.<br>39. Bâti de maison, magasin et autres dépendances.   |                        |            |
| 12. | Immeuble acquis par      | Succession  |                        |            |
|     | Nature de l'acte         | Testament   |                        |            |
|     | De                       | Oscar Lebrun  |                        |            |
|     | À                        | Joseph Lebrun   |                        |            |
|     | Devant                   | Joseph Albert Alfred Lemyre   |                        |            |
|     | Date de l'acte           | 29 avril 1915   | N° de l'acte           | 1265       |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement |            |
|     | Description              | Il lègue tous ses biens à ses frères Joseph et Odilon.<br>Odilon est décédé le 16 juin 1917.<br>Oscar est décédé le 20 octobre 1918.  |                        |            |
| 13. | Immeuble acquis par      | Vente   |                        |            |
|     | Nature de l'acte         | Vente   |                        |            |
|     | De                       | Odilon Lebrun   |                        |            |
|     | À                        | Oscar et Joseph Lebrun  |                        |            |
|     | Devant                   | Joseph Albert Alfred Lemyre   |                        |            |
|     | Date de l'acte           | 21 février 1915   | N° de l'acte           | 1230       |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement | B-51 34543 |
|     | Description              | Les deux tiers indivis des immeubles ci-après désignés, savoir :<br>1. Un emplacement contenant environ 90 perches en superficie.<br>2. Bâti de maison, granges et autres dépendances.  |                        |            |
| 14. | Immeuble acquis par      | Vente   |                        |            |
|     | Nature de l'acte         | Vente   |                        |            |
|     | De                       | Achille Drainville  |                        |            |
|     | À                        | Odilon Lebrun   |                        |            |
|     | Devant                   | Louis Édouard Galipeault  |                        |            |
|     | Date de l'acte           | 14 janvier 1901   | N° de l'acte           | 8640       |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement | B-39 26004 |
|     | Description              | 2. Un emplacement contenant environ 90 perches en superficie borné en front par le chemin de front de ladite concession, en profondeur par le cours d'eau de l'Ormière, d'un côté par le lot portant le numéro 980 et de l'autre côté par le lot portant le numéro 979.<br>3. Avec une maison et toutes les autres bâtisses.<br>3. Le poêle et le tuyau qui appartiennent au vendeur et qui se trouvent dans la maison. |                        |            |

|     |                          |   |                        |            |
|-----|--------------------------|---|------------------------|------------|
| 15. | Immeuble acquis par      | Vente   |                        |            |
|     | Nature de l'acte         | Vente   |                        |            |
|     | De                       | Joseph Onésime Bélanger   |                        |            |
|     | À                        | Achille Drainville  |                        |            |
|     | Devant                   | Louis Édouard Galipeault  |                        |            |
|     | Date de l'acte           | 21 octobre 1899   | N° de l'acte           | 8393       |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement | B-38 25303 |
|     | Description              | <p>3. Un emplacement contenant environ 90 perches en superficie borné en front par le chemin de front de ladite concession, en profondeur par le cours d'eau de l'Ormière, d'un côté par le lot portant le numéro 980 et de l'autre côté par le lot portant le numéro 979.</p> <p>4. Avec une maison et toutes les autres bâtisses.</p> <p>5. Les trois poêles qui se trouvent dans le bas de la maison et les tuyaux de ces poêles tels qu'ils se trouvent.</p> <p>Et par le vendeur de la jouissance dudit lot numéro 983 et de ses dépendances jusqu'au premier novembre prochain et de la grange neuve construite et de l'appendice y attenant de ce jour au premier mars prochain.</p> |                        |            |
| 16. | Immeuble acquis par      | Vente   |                        |            |
|     | Nature de l'acte         | Vente   |                        |            |
|     | De                       | Amable Lebrun   |                        |            |
|     | À                        | Joseph-Onésime Bélanger   |                        |            |
|     | Devant                   | Louis Édouard Galipeault  |                        |            |
|     | Date de l'acte           | 17 mars 1873  | N° de l'acte           | 1601       |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement | B-15 8728  |
|     | Description              | <p>4. Un emplacement contenant environ 1/2 arpent en superficie, borné en front par le chemin de ladite concession, en profondeur par le ruisseau de l'Ormière, d'un côté par Joseph Grégoire et de l'autre par les représentants de feu Jean Bussière.</p> <p>5. Avec une maison, un magasin, un hangar, une vieille grange et autres bâtisses.</p>  |                        |            |
| 17. | Immeuble acquis par      | Vente par adjudication  |                        |            |
|     | Nature de l'acte         | Vente   |                        |            |
|     | De                       | Samuel Moïse et Henri Bastien, par Antoine Bastien  |                        |            |
|     | À                        | Amable Lebrun   |                        |            |
|     | Devant                   | Louis Édouard Galipeault  |                        |            |
|     | Date de l'acte           | 22 mars 1872  | N° de l'acte           |            |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement | B-14 8229  |
|     | Description              | <p>6. Un emplacement contenant environ 1/2 arpent en superficie, borné en front par le chemin de ladite concession, en profondeur par le ruisseau de l'Ormière, d'un côté par Félix Grégoire et de l'autre par les représentants de feu Jean Bussière.</p> <p>7. Avec une maison, un magasin, un hangar, une vieille grange et autres bâtisses.</p> <p>L'adjudicataire devra entretenir jusqu'au premier mai prochain le bail fait audit emplacement &amp; dépendances au Sieur Joseph-Onésime Bélanger, en percevant le loyer pour ledit temps.</p>  |                        |            |

|     |                          |   |                        |  |
|-----|--------------------------|---|------------------------|--|
| 18. | Immeuble acquis par      | Succession  |                        |  |
|     | Nature de l'acte         | Demande d'autorisation de vente par Antoine Bastien, tuteur   |                        |  |
|     | De                       | Moyse Bastien   |                        |  |
|     | À                        | Samuel Moïse et Henri Bastien, enfants mineurs  |                        |  |
|     | Devant                   | Louis Édouard Galipeault  |                        |  |
|     | Date de l'acte           | 22 février 1872   | N° de l'acte           |  |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement |  |
|     | Description              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un emplacement contenant environ 1/2 arpent en superficie, borné en front par le chemin de ladite concession, en profondeur par le ruisseau de l'Ormière, d'un côté par Félix Grégoire et de l'autre par les représentants de feu Jean Bussière.</li> <li>• Avec une maison en bois d'environ 40 pieds sur 30, un magasin d'environ 28 pieds sur 25, un hangar, une vieille grange et autres bâtisses.</li> </ul> <p>Vu que les bâtisses sont en si mauvais état qu'il faudrait au moins cent vingt piastres pour faire les réparations les plus urgentes.</p> |                        |  |

|     |                          |  |                        |           |
|-----|--------------------------|--|------------------------|-----------|
| 19. | Immeuble acquis par      | Succession   |                        |           |
|     | Nature de l'acte         | Déclaration de décès et désignation d'immeubles  |                        |           |
|     | De                       | Moyse Bastien  |                        |           |
|     | À                        | Samuel Moïse et Henri Bastien, enfants mineurs   |                        |           |
|     | Devant                   | Louis Édouard Galipeault   |                        |           |
|     | Date de l'acte           | 8 mai 1871   | N° de l'acte           | 1125      |
|     | Date de l'enregistrement |  | N° de l'enregistrement | B-13 7663 |
|     | Description              | <p>52. Un emplacement contenant environ un arpent en superficie, borné en front par le chemin de Reine, en profondeur par le ruisseau de l'Ormière, d'un côté par Félix Grégoire et de l'autre par les représentants de feu Jean Bussière.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec une maison, une grange et autres bâtisses.</li> </ul> |                        |           |

|     |                          |                               |                        |          |
|-----|--------------------------|-------------------------------|------------------------|----------|
| 20. | Immeuble acquis par      | Succession                    |                        |          |
|     | Nature de l'acte         | Testament                     |                        |          |
|     | De                       | Moyse Bastien                 |                        |          |
|     | À                        | Samuel Moïse et Henri Bastien |                        |          |
|     | Devant                   | Philéas Mainville             |                        |          |
|     | Date de l'acte           | 14 novembre 1870              | N° de l'acte           |          |
|     | Date de l'enregistrement |                               | N° de l'enregistrement | B13 7662 |
|     | Description              |                               |                        |          |

|     |                          |   |                        |          |
|-----|--------------------------|---|------------------------|----------|
| 21. | Immeuble acquis par      | Vente   |                        |          |
|     | Nature de l'acte         | Vente   |                        |          |
|     | De                       | Jacques Roy et Marie Locadie Dupuis   |                        |          |
|     | À                        | Moyse Bastien   |                        |          |
|     | Devant                   | Godefroi Landry   |                        |          |
|     | Date de l'acte           | 7 mai 1862  | N° de l'acte           | 268      |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement | B-5 2506 |
|     | Description              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un emplacement contenant tout le terrain renfermé dans les limites tenant en front au chemin de la Reine, en profondeur au ruisseau de l'Ormière, d'un côté à Félix Grégoire et de l'autre côté à Jean Bussière.</li> <li>• Avec maison, grange, hangar, vacherie et autres bâtisses.</li> </ul> |                        |          |

|     |                          |   |                        |          |
|-----|--------------------------|---|------------------------|----------|
| 22. | Immeuble acquis par      | Vente   |                        |          |
|     | Nature de l'acte         | Vente   |                        |          |
|     | De                       | Pierre Frigon et Julie Marchand   |                        |          |
|     | À                        | Jacques Roy   |                        |          |
|     | Devant                   | Godefroi Landry   |                        |          |
|     | Date de l'acte           | 12 septembre 1854   | N° de l'acte           | 1123     |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement | B-2 1263 |
|     | Description              | 32. Une portion de terre contenant ce qu'il peut y avoir de terrain à prendre en front au chemin Royal et allant en profondeur aboutir au ruisseau de l'Ormière, joignant d'un côté au nord-est à Gabriel Gauthier et au sud-ouest à Félix Grégoire.<br>33. Avec une maison et toutes les autres bâtisses.  |                        |          |
| 23. | Immeuble acquis par      | Vente   |                        |          |
|     | Nature de l'acte         | Vente   |                        |          |
|     | De                       | François Boucher et Julie Olivier   |                        |          |
|     | À                        | Pierre Frigon   |                        |          |
|     | Devant                   | Joseph David Lebrun   |                        |          |
|     | Date de l'acte           | 21 décembre 1846  | N° de l'acte           | 1309     |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement |          |
|     | Description              | 33. Une portion de terre contenant ce qu'il peut y avoir de terrain à prendre en front au sud du chemin Royal et allant en profondeur aboutir au ruisseau de l'Ormière, joignant d'un côté au nord-est à Gabriel Gauthier et au sud-ouest à Félix Grégoire.<br>34. Une maison, étable, hangar et autres bâtisses.<br>Immeuble acquis partie de Olivier Chartrin, partie de Félix Grégoire.  |                        |          |
| 24. | Immeuble acquis par      | Vente   |                        |          |
|     | Nature de l'acte         | Vente   |                        |          |
|     | De                       | Félix Grégoire et Esther Bastien  |                        |          |
|     | À                        | François Boucher  |                        |          |
|     | Devant                   | Joseph David Lebrun   |                        |          |
|     | Date de l'acte           | 25 avril 1839   | N° de l'acte           | 271      |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement |          |
|     | Description              | 34. Une portion de terre contenant ce qu'il peut y avoir de terrain à prendre en front au chemin Royal et allant en profondeur aboutir au ruisseau de l'Ormière, joignant d'un côté au nord-est à la propriété de Gabriel Gauthier et de l'autre côté au sud-ouest à celle dudit acquéreur sans bâtisses.<br>35. Une autre portion de terre située au même lieu contenant 25 pieds français de front, sur la profondeur de la largeur de la maison qui se trouve construite sur la portion de terre que ledit acquéreur a acquis de Olivier Chartrin et son épouse [...] prenant en front audit chemin et allant en profondeur aboutir à la propriété desdits vendeurs joignant au sud-ouest aux derniers et au nord-est audit acquéreur, sans bâtisses dessus construites. Avec droit de passer tant à pied qu'en voiture autour de la portion de terre désignée, ainsi que pour se rendre dans sa cour. |                        |          |

|     |                          |  |                        |    |
|-----|--------------------------|--|------------------------|----|
| 25. | Immeuble acquis par      | Vente  |                        |    |
|     | Nature de l'acte         | Vente  |                        |    |
|     | De                       | Olivier Chartrin et Sarah Fullum   |                        |    |
|     | À                        | François Boucher   |                        |    |
|     | Devant                   | Joseph David Lebrun  |                        |    |
|     | Date de l'acte           | 5 avril 1836   | N° de l'acte           | 62 |
|     | Date de l'enregistrement |  | N° de l'enregistrement |    |
|     | Description              | <p>35. Un emplacement contenant environ 70 pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir à prendre par devant au chemin Royal à aller jusqu'à la profondeur du hangar dessus construit dont le pignon sud sert de borne dans ladite profondeur, joignant des deux côtés à Félix Grégoire.</p> <p>36. Avec toutes les bâtisses dessus construites.</p> <p>37. Avec droit audit acquéreur de passer tant à pied qu'en voiture autour de toutes les bâtisses construites sur ledit emplacement.</p> |                        |    |

|     |                          |   |                        |      |
|-----|--------------------------|---|------------------------|------|
| 26. | Immeuble acquis par      | Vente   |                        |      |
|     | Nature de l'acte         | Vente   |                        |      |
|     | De                       | Eugène Trudeau  |                        |      |
|     | À                        | Olivier Chartrin  |                        |      |
|     | Devant                   | Charles Maxime Defoy  |                        |      |
|     | Date de l'acte           | 9 novembre 1831   | N° de l'acte           | 1658 |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement |      |
|     | Description              | <p>36. Un emplacement enclavé dans une terre appartenant à sieur Joseph Grégoire, contenant environ 70 pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir à prendre par le front au chemin du Roi à aller jusqu'à la profondeur du hangar dessus construit et dont le derrière sert de borne dans ladite profondeur et borné des deux côtés au terrain restant audit Joseph Grégoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tel que ledit emplacement est actuellement divisé tant par les clôtures que par les bâtisses dessus construites, ensemble la maison de bois, circonstances et dépendances.</li> </ul> |                        |      |

|     |                          |   |                        |  |
|-----|--------------------------|---|------------------------|--|
| 27. | Immeuble acquis par      | Vente (partie)  |                        |  |
|     | Nature de l'acte         | Vente   |                        |  |
|     | De                       | Joseph Grégoire et Marie Grenier  |                        |  |
|     | À                        | Eugène Trudeau  |                        |  |
|     | Devant                   | Godefroi Landry   |                        |  |
|     | Date de l'acte           | 4 décembre 1828   | N° de l'acte           |  |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement |  |
|     | Description              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Un emplacement contenant environ 70 pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir à prendre par devant au chemin Royal à aller aboutir au sud à un piquet que lesdites parties ont planté pour leur servir de ligne, joignant des deux côtés auxdits vendeurs.</li> <li>Avec droit audit acquéreur de passer tant à pied qu'en voiture autour des bâtisses que ce dernier a lui-même fait ériger sur ledit emplacement.</li> </ul> |                        |  |

|     |                          |   |                        |  |
|-----|--------------------------|---|------------------------|--|
| 28. | Immeuble acquis par      | Donation  |                        |  |
|     | Nature de l'acte         | Donation  |                        |  |
|     | De                       | Étienne Grégoire et Magdeleine Lampron dit Lacharité  |                        |  |
|     | À                        | Joseph Grégoire   |                        |  |
|     | Devant                   | Antoine Gagnon  |                        |  |
|     | Date de l'acte           | 20 octobre 1794   | N° de l'acte           |  |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement |  |
|     | Description              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une terre de 2 arpents de front sur 20 arpents de profondeur prenant son front au pied du coteau de l'Ormière et sa profondeur au bout desdits 20 arpents à Charles Lebrun. Joignant d'un côté au sud-ouest audit Charles Lebrun et d'autre côté au nord-est à Eustache Gauthier.</li> <li>• Sur laquelle terre se trouvent maison, grange et étable.</li> <li>• Une jument de 8 ans, une paire de bœufs de 4 ans, 5 vaches et un veau de 6 mois, 9 moutons, 7 cochons, une charrue complète, une charette, une carriole et une traîne.</li> </ul> |                        |  |

|     |                          |   |                        |  |
|-----|--------------------------|---|------------------------|--|
| 29. | Immeuble acquis par      | Donation  |                        |  |
|     | Nature de l'acte         | Donation  |                        |  |
|     | De                       | Joseph Lupien dit Bélair et Agathe Latraverse   |                        |  |
|     | À                        | Étienne Grégoire  |                        |  |
|     | Devant                   | Pierre François Rigaud  |                        |  |
|     | Date de l'acte           | 20 octobre 1762   | N° de l'acte           |  |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement |  |
|     | Description              | <p>4 Une terre et habitation de 4 arpents de front sur 20 de profondeur icelle terre joignant d'un côté les terres non concédées et de l'autre côté tant qu'à présent le nommé Harbek, circonstances et dépendances.</p> <p>5 Avec maison et autres bâtiments.</p> <p>Cette terre deci devant provenant de Joseph Éthier suivant la vente qu'il en a faite par acte passé par le susdit notaire et soussigné le 20 mars 1752. Cette terre [cy des autres part] au présent acte donnée provenant d'une vente faite ou consentie sous seing privé audit donateur par François Coffre et ledit écrit [...] en date du 30 janvier 1761 signé François Coffre.</p> |                        |  |

|     |                          |   |                        |  |
|-----|--------------------------|---|------------------------|--|
| 30. | Immeuble acquis par      | Vente                                       |                        |  |
|     | Nature de l'acte         | Vente                                       |                        |  |
|     | De                       | François Coffre dit Labonté et Marie Bignel |                        |  |
|     | À                        | Joseph Lupien dit Bélair                    |                        |  |
|     | Devant                   | Acte sous seing privé                       |                        |  |
|     | Date de l'acte           | 30 janvier 1761                             | N° de l'acte           |  |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement |  |
|     | Description              | Acte mentionné dans l'acte précédent.       |                        |  |

|     |                          |   |                        |  |
|-----|--------------------------|---|------------------------|--|
| 31. | Immeuble acquis par      | Vente   |                        |  |
|     | Nature de l'acte         | Vente   |                        |  |
|     | De                       | Jean François Baril Duchesny  |                        |  |
|     | À                        | François Coffre dit Labonté   |                        |  |
|     | Devant                   | Jean Leproust   |                        |  |
|     | Date de l'acte           | 29 décembre 1756  | N° de l'acte           |  |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement |  |
|     | Description              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une terre de 4 arpents de front sur 20 de profondeur joignant d'un côté au nord-est aux terres non concédées, d'autre côté au suroist au ruisseau de l'Ormière qui servira de limite de ce côté, d'un bout par le front au milieu du coteau qui règne le long du chemin et par la profondeur aux terres non concédées.</li> </ul> Terre acquise de Joseph Éthier, le 22 mars 1752.                             |                        |  |
| 32. | Immeuble acquis par      | Démission   |                        |  |
|     | Nature de l'acte         | Démission   |                        |  |
|     | De                       | François Coffre dit Labonté et Marie Bignel   |                        |  |
|     | À                        | Jean François Baril Duchesny  |                        |  |
|     | Devant                   | Pierre François Rigaud  |                        |  |
|     | Date de l'acte           | 22 septembre 1753   | N° de l'acte           |  |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement |  |
|     | Description              | Tant de la terre qu'il a acquise du Sr Ducheny à dite Lormierre que de celle que ledit Sieur Ducheny a donné à ladite Binghell.   |                        |  |
| 33. | Immeuble acquis par      | Cession   |                        |  |
|     | Nature de l'acte         | Cession   |                        |  |
|     | De                       | Jean François Baril Duchesny  |                        |  |
|     | À                        | Marie Bignel  |                        |  |
|     | Devant                   | Pierre François Rigaud  |                        |  |
|     | Date de l'acte           | 11 octobre 1752   | N° de l'acte           |  |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement |  |
|     | Description              | 47. Une concession de 3 arpents de front sur 20 arpents de profondeur sise en ladite seigneurie au bas de l'Ormière du côté du nord-est tenant du côté au suroist au ruisseau de l'Ormière et du côté du nord-est au front des 3 arpents et la devanture à prendre sur le front de la coste de l'Ormière avec les tenants et aboutissants.<br>Pour l'avoir acquise dudit Joseph Éthier.   |                        |  |
| 34. | Immeuble acquis par      | Vente   |                        |  |
|     | Nature de l'acte         | Vente   |                        |  |
|     | De                       | Joseph Éthier   |                        |  |
|     | À                        | Jean François Baril Duchesny  |                        |  |
|     | Devant                   | Pierre François Rigaud  |                        |  |
|     | Date de l'acte           | 20 mars 1752  | N° de l'acte           |  |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement |  |
|     | Description              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une concession de 3 arpents de terre de front sur 20 de profondeur sise et située en bas de l'Ormière au nord-est.</li> <li>• Une autre terre de 4 arpents de front et pareille profondeur de 20 arpents tenant au nord-est à Pierre Éthier et au sud audit vendeur.</li> </ul> Lesdites deux terres susdessus vendues appartenant au susdit vendeur pour lui avoir été concédées suivant qu'il apparaîtra par |                        |  |

|     |                          |   |                        |  |
|-----|--------------------------|---|------------------------|--|
|     |                          | les contrats de concession.                             |                        |  |
| 35. | Immeuble acquis par      | Concession  |                        |  |
|     | Nature de l'acte         | Concession  |                        |  |
|     | De                       | Jean Sicard de Carufel                                  |                        |  |
|     | À                        | Joseph Éthier   |                        |  |
|     | Devant                   |   |                        |  |
|     | Date de l'acte           | v. 1742   | N° de l'acte           |  |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement |  |
|     | Description              | Acte manquant.  |                        |  |
| 36. | Immeuble acquis par      | Concession  |                        |  |
|     | Nature de l'acte         | Concession  |                        |  |
|     | De                       | Philippe Rigaud de Vaudreuil et François de Beauharnois |                        |  |
|     | À                        | Jean Sicard de Carufel                                  |                        |  |
|     | Devant                   | Registre de l'intendance, n° 5, folio 40.               |                        |  |
|     | Date de l'acte           | 21 avril 1705   | N° de l'acte           |  |
|     | Date de l'enregistrement |   | N° de l'enregistrement |  |
|     | Description              | Seigneurie De Carufel.                                  |                        |  |

**ANNEXE 3**  
**Contrat de menuiserie de 1827**

Contrat de menuiserie entre François Labonne et Emmanuel Maçon, menuisiers, et Eugène Trudeau, marchand, gr. Louis Saint-Antoine, 12 avril 1827.

Les ouvrages de menuiserie d'une maison de 38 pieds sur 31 que ledit Sr Trudeau est sur le point de bâtir.

- Couvrir la maison en planches ;
- Poser le chapeau\* ;
- Faire trois lucarnes sur le devant, pignonner et embouffeter (point blanchi\*) ;
- Lambrisser le devant, les deux côtés et les pignons en déclin (blanchi) de planches fendues de six pouces ;
- Le derrière debout embouffeté et blanchi ;
- Faire et poser deux dalles, celle de devant de bon goût et celle de derrière toute unie ;
- Faire deux perrons devant de madriers blanchis de grandeur convenable ;
- Un perron derrière tout uni ;
- Poser et ferrer les jalousies, contreportes et contrevents ;
- Faire six grands châssis et trois châssis de lucarne ;
- Défaire et refaire quatre petits châssis pour les pignons ;
- Faire deux portes vitrées à panneaux pour le devant ;
- Poser les ouvertures, les boiser et les cadrer en dehors et en dedans, les châssis et les portes d'en bas cadrés sur le même modèle que celles de Mr Pothier ;
- Faire, blanchir et embouffeter tout le plancher de haut ;
- Tringler une chambre d'environ 20 pieds carrés avec une corniche tout autour ;
- Boiser les poutres qui se trouveront dans ladite chambre et corniche chaque côté desdites poutres ;
- Faire redresser\* et embouffeter le plancher de bas et le blanchir et poser à l'anglaise ledit plancher pour une chambre d'environ 20 pieds carrés ;
- Faire toutes les cloisons qui seront nécessaires dans ladite maison et les cloisons qui s'adonneront dans la susdite chambre de 20 pieds carrés seront parcloisées\* en dedans de ladite chambre et le reste des cloisons seront unies ;
- Poser et faire plinthes et appuis de chaises tout au dedans de ladite maison ;
- Faire un magasin de 18 pieds carrés sur le même plan que celui de Mr F. Drolet, excepté le comptoir qui sera de bois de merisier ;
- Boiser une cheminée dans la susdite chambre et poser une corniche ;
- Faire un escalier uni et l'entourer\* ;
- Faire et poser trois portes à panneaux en dedans [s'il est nécessaire ?] ;
- Faire et poser trois paires de contrevents et une contreporte pour derrière (unis) ;
- Faire et cadrer une porte de cave de six pieds de hauteur.

Blanchi : Terme de menuiserie. Varloqué, raboté, afin de faire disparaître les traces de coupe et les inégalités. Laframboise, Yves. *L'architecture traditionnelle au Québec*.

Chapeau : Pièce de bois posée horizontalement à la partie supérieure d'un ouvrage de charpente. *Trésor de la langue française*.

Entouré : Muni d'un entourage ou sorte de cloisonnement pouvant être muni d'une porte. Laframboise, Yves. *L'architecture traditionnelle au Québec*.

Parclose : Panneau de boiserie. *Trésor de la langue française*.

Redresser : Donner ou redonner une forme droite. *Trésor de la langue française*.

**ANNEXE 4**  
**Contrat de charpente et de menuiserie de 1827**

Contrat de charpente et de menuiserie entre Jean-Baptiste Lemyre, entrepreneur, et Eugène Trudeau, marchand, gr. Louis Saint-Antoine, 25 octobre 1827.

Faire les ouvrages de charpente et de menuiserie d'une écurie de 24 pieds sur 19 et d'un appentis aussi de 24 pieds sur 19 que ledit Sieur Trudeau veut faire édifier sur son emplacement.

Fournir, faire et planter 15 poteaux semblables à ceux de Mr Boucher devant la maison.

Fournir, faire et poser derrière la maison dudit Trudeau 16 poteaux carrés de cèdre ou de pin avec des lisses en haut et en bas.

Écurie :

- Faire le carré de madriers de 3 pouces d'épaisseur ;
- La couvrir en planches et en bardeaux ;
- La pignonner sur le long avec des planches embouffetées ;
- La lambrisser sur le long ;
- Faire les planchers de haut et bas, la plancher de bas moitié avec des pièces d'épinette rouge équarries ainsi que l'allée, l'autre moitié avec des madriers de 3 pouces ;
- Le plancher de haut avec de bonnes croûtes de pin ou d'épinette délignées et redressées ;
- Faire six appartements propres et bien faits au goût dudit Trudeau ;
- Faire une petite chambre avec des planches embouffetées, aussi au goût dudit Trudeau ;
- Faire une porte de dehors boisée et cadrée ainsi qu'une porte en dedans pour ladite chambre aussi boisée et cadrée.

Appentis :

- Le lambrisser sur le long de planches délignées et redressées ;
- Le couvrir en planches et en bardeaux ;
- Faire le plancher de haut avec des croûtes délignées et redressées ;
- Poser une lisse ;
- Faire les portes nécessaires ;
- N'a pas à faire le plancher.